

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 01/07/2019

Référence
20190701CA14

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FEVRIER 2019

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	3	6

Date de la convocation
17/06/2019

Votes
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 1er Juillet à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. CHATEL Luc),
Mme DEGIOVANNI Elodie (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. FOURNIE Paul
(pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. CHATEL Luc,
M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent),
Mme GUILLEMY Christine, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. INNOCENZI
Laurent, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI
Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle,
M. BRUCKMANN Denis, M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas,
M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves (représenté par Mme MARRIER
Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 15 FEVRIER 2019

Vu l'article 18 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le
Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date
du 16 mars 2017 ;

Vu l'article 3.9 du Règlement Intérieur et administratif du Groupement d'intérêt
public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil
d'Administration décident d'approuver le compte-rendu de la précédente séance
en date du 15 février 2019 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 15 février 2019.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 02/07/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

République Française
Département Haute-Maine
Le Signe,
Centre national du graphisme

le Signe
Centre national du graphisme
Châteauneuf

Envoyé en préfecture le 02/07/2019
Reçu en préfecture le 02/07/2019
Affiché le **2 JUIL 2019**
ID : 052-130029237-20190701-20190701CA14-DE

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil d'Admini:

COMPTE RENDU

Chaumont, le 15 février 2019

Référence : 20190215-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20190701CA14

Le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 15 février 2019 à 14h, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (5) :

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - Mme Christine GUILLEMY
 - M. Paul FOURNIE

- Etat :
 - M. François ROSA
 - M. Laurent INNOCENZI

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

Administrateur(s) excusé(s) (5) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL

Région Grand Est : M. Pascal MANGIN (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY), Mme Lilla MERABET, Mme Isabelle HELIOT-COURONNE (pouvoir à M. Paul FOURNIE)

Etat : Mme Elodie DEGIOVANNI (représentée par M. François ROSA), M. Simon ANDRE-DECONCHAT (pouvoir à M. Laurent INNOCENZI), M. Charles DESSERTY (représenté par M. Laurent INNOCENZI)

Participaient à la réunion les administrateurs du collège « technique » (2) :

- M. Thomas HUOT-MARCHAND (Alliance Graphique Internationale France), qui représente M. Christian DEBIZE, excusé
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)

Administrateur(s) excusé(s) (6) :

- Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER (Centre national du livre)
- M. Christian DEBIZE (Association des écoles supérieures d'art du Grand Est)


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

- M. Pierre LITZLER (Université de Lorraine)
- M. Yves ROBERT (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association nationale des écoles supérieures d'art)
- M. Philippe VIOLLON (Lycée Charles de Gaulle)

Administrateur(s) absent(s) (2) :

- M. Denis BRUCKMANN (Bibliothèque nationale de France)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)

Participaient à la réunion les personnes invitées (6) :

- M. Adnane LAAMACH (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- M. Nicolas SERRAND (DDFIP de la Haute-Marne)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Hugo LUCCHINO (GIP le Signe, centre national du graphisme)

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

Personnes invitées excusées (6) :

- Mme Anaïs BOVIGNY (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Cyril KULAWIK (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Laurent LIBES (DDFIP)
- M. Marc PETRY (Région Grand Est)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)
- M. Jean-Michel ZUPAN (Agglomération de Chaumont)

5 membres du collège « institutionnel » sont présents et 3 membres ont donné pouvoir, soit 8 voix sur 10.
La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.

1. Approbation du compte-rendu du
30 novembre 2018 (délibération 20190215-CA-01)

Il n'y a aucune remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 30 novembre 2018.

2. Rapport d'activité 2018 (délibération 20190215-CA-02)

M. le Président laisse la parole à M. Jean-Michel GERIDAN.

Il y a eu le départ de Mme Hélène CHARBONNIER, salué par M. le Président, et l'arrivée de M. Jean-Michel GERIDAN, avec un nouveau projet d'établissement.


M. Jean-Michel GERIDAN invite les membres du Conseil d'Administration à reprendre les chiffres clés indiqués en page numéro 4 du rapport d'activité :

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

- Le lieu et les actions
 - o 324 jours d'ouverture aux publics
 - o 4 expositions
 - o 242 ateliers menés par 62 graphistes intervenants en partie
 - o 258 heures de visites commentées
 - o 24 jours de workshops pour les étudiants
 - o 25 événements et 14 concerts
 - o 37 prêts et reproductions issus de la collection.
M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que les missions principales d'un centre comme celui-ci sont l'accompagnement de la création contemporaine, de la diffusion, de la transmission et de la médiation. Ce qu'il y a eu d'intéressant cette année, est qu'il y a eu à la fois, le fonds contemporain et patrimonial qui a été largement diffusé, un lors du mois du graphisme à Echirrolles avec un prêt de 8 pièces, et aussi 12 objets qui ont été empruntés par le Stedelijk Museum à Amsterdam à l'occasion de l'exposition monographique de Metahaven.
 - o 1 092 œuvres inventoriées
- Les publics et les artistes
 - o 58 135 visiteurs accueillis depuis l'ouverture du Signe
 - o 21 048 visiteurs accueillis durant l'année.
Chiffres dont on peut plutôt se féliciter au regard de la densité de population dans le département de la Haute-Marne.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le - 2 JUL. 2019

ID : 052-130023237-20190701-20190701CA14-DE

M. Jean-Michel GERIDAN rap
reconfigurer le temps et les espaces d'expositions et
qu'il y a eu un mois total de fermeture.

Il faut compter 2 à 3 000 personnes en moins puisque
l'année 2018 était une année sans Biennale de design
graphique. Il se trouve que les expositions Pierre
Faucheux et Richard Niessen, à leur ouverture au mois de
novembre, ont eu une très bonne presse.

Cela montre que les expositions ont trouvé leur public,
et que le Signe lui-même a trouvé un public et est
aujourd'hui fidélisé.

Nous pouvons parler d'une confiance du public vis-à-vis
du Signe dans sa programmation. Dans 4 mois s'ouvrira le
parcours jeunesse, et tous les ateliers sont déjà
réservés.

- o 877 étudiants accueillis
- o 2 434 scolaires soit 80 classes accueillis
- o 367 auditeurs des conférences
- o 656 visiteurs à besoins spécifiques accompagnés
- o 406 graphistes, artistes et auteurs ayant collaboré avec
le Signe

- La communication
 - o 86 500 supports édités et diffusés
 - o 295 articles et parutions presse et médias
 - o 46 408 internautes abonnés à la page Facebook du Signe ;
environ 2 000 visiteurs supplémentaires par rapport à
l'année précédente
 - o 543 librairies distribuant les publications du Signe
dont 41 à l'international

Ces chiffres clés racontent notre histoire.

M. Hugo LUCCHINO a une remarque sur la présentation générale de
ce rapport d'activité. Par rapport à celui de l'année dernière,
un exercice de concision et de synthèse a été fait.

La partie fréquentation et origine des visiteurs a tout de même
été détaillé. Il y a même la liste des différentes écoles qui sont
venues au Signe. Il y a beaucoup plus d'éléments pour les
publics.

M. le Président ajoute que 2018 a été une très belle année. Cela
va continuer en 2019, et encore plus avec la Biennale.

M. le Président précise que nous sommes en train d'installer le
Signe comme institution nationale du design graphique à partir
de cette collection d'affiches remarquable.

Nous allons continuer de développer une stratégie en 2019 qui
sera évoquée par ailleurs.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

M. Paul FOURNIE tient à ajouter que particulièrement satisfaite des liens qui ont été noués avec les associations et les autres structures notamment culturelles, mais pas seulement de la Ville, de l'Agglomération également, qui ont pris une nouvelle tournure par rapport à 2017.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que l'un des aspects du projet d'établissement est de dire que le Signe ne peut pas être un lieu isolé, avec une seule mission. C'est vraiment un projet de territoire. Il y a des lieux partenaires mais aussi des structures, et même des habitants qui soutiennent, et de voir comment nous pouvons faire vivre ce Centre national du graphisme ensemble, ici à Chaumont. Il ne s'agit pas que de faire vivre une Biennale de design graphique mais véritablement un lieu pérenne tout au long de l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le rapport d'activité 2018.

3. Information relative à la nouvelle identité du Signe (délibération 20190215-CA-03)

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que la nouvelle identité du Signe a été confiée à Mathias Schweizer.

L'idée était de partir du mot « Signe ».

Il ne fallait pas que le logo même soit un objet enfermant, trop autoritaire, institutionnel.

La nouvelle identité fait disparaître le mot « Signe » lui-même et laisse une trace, une empreinte en « S ».

Les graphistes « invités » sont alors invités à poursuivre le logo.

Cette idée est venue de ce dessin animé des années 70 « La Linéa », un signe qui dépendrait de l'humeur, du contexte, de l'activité. Le but est les graphistes s'emparent de ce « Signe » ainsi que du public pouvant aisément le griffonner.

Il a été testé avec l'exposition autour de Pierre Faucheux. Une signature, toute en rondeur, faite par les commissaires d'exposition qui était l'agence Officeabc.

Ont suivi la carte de vœux et le parcours jeunesse, un parcours sinueux.

Il y a tout un jeu de formes. Les commissaires choisissent dans le répertoire ce qui correspond le mieux à leur exposition.

Si ce ne sont pas les commissaires qui le font, Mathias Schweizer prend alors la relève.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le - 2 JUL. 2019

ID : 052-130023237-20190701-20190701CA14-DE

Mathias Schweitzer a d'autre part t
caractère identitaire pour le titrage et qui est inspirée des
normographes que nous avons dans les galeries de l'évolution du
Musée d'histoire naturelle à Paris.

Même si cela n'était pas prévu dans la demande officielle, il a
également donné un caractère courant au Signe, dans 2 versions,
une typographie monospace mais qui a certains aspects
décoratifs.

Pour l'instant, nous en sommes aux aspects concernant la
papeterie : cartes de visites, lettres, cartes de correspondance
qui reprennent elles aussi des signes relatifs à des mouvements
d'arts graphiques (par exemple le cœur issu du « I love New-
York » du graphiste Milton Glaser, ou encore le symbole de la
Xbox, le rouge de Marlboro...). Sur chaque carte, il y a un jeu de
piste et de logos à trouver.

Nous avons l'exemple de l'invitation pour les expositions de
Pierre Faucheux et Richard Niessen. Elle était accompagnée de
flyers et de cartes postales qui étaient déposés dans tous les
lieux qui acceptaient (bars, cafés...). Cela a eu un beau succès.
En effet, quelques 4 000 cartes postales sont parties assez vite.

M. Thomas HUOT-MARCHAND arrive à 14h25.

S'agissant du principe graphique, pour les cartes postales, nous
demandons aux graphistes invités ou aux commissaires de nous
donner 3 éléments, 3 jeux de piste, que nous allons trouver dans
l'exposition. Par exemple, pour Richard Niessen, il parle
toujours de construction maçonnique, de faire de la maçonnerie
avec de la typographie, il parle de constellations et d'images,
et il se sent des fois un peu comme un magicien.

La carte postale est en fait le premier outil de médiation.

D'autre part, les commerçants ont été interrogés afin d'avoir la
certitude d'avoir une diffusion la plus large possible à travers
leurs vitrines. Aucun n'avait la même envie en terme de format.

A partir d'une affiche format Decaux, nous avons donc imaginé
plusieurs autres formats et de couleurs, et ce sont eux qui
choisissent et qui font leur propre assemblage. Cela a été plutôt
bien accueilli.

Nous avons rencontré quelques chaumontais qui ne savaient pas
qu'ils avaient le centre national du graphisme dans leur ville
ou alors plutôt que le lieu n'était pas identifié.

Nous avons donc créé un « Hello » en signe de bienvenue, qui dit
ce que nous sommes et où nous sommes. Cela a contribué à faire
entrer les gens à l'intérieur du Signe.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Par ailleurs, il faut savoir qu'à l'ét. pas encore du Signe, centre national du graphisme ; ils pensent que le festival s'appelle Chaumont. M. Jean-Michel GERIDAN a également perçu, en se rendant à des ateliers de territoire, qu'il y avait une sorte de timidité de ne pas être fier d'être de la Haute-Marne, là où des régions l'affirment haut et fort.

Il y a également une image qui s'appelle la forêt qui cache la forêt, réalisée pour le solstice d'hiver. Il s'agit là d'une carte blanche.

La prochaine phase, est le marquage autour du Signe, de la gare au centre-ville. Nous allons utiliser les lampadaires avec un système de drapeaux.

Nous avons également travaillé, en priorité, sur les portes du Signe où sont indiqués les jours d'ouverture, les horaires, l'adresse où réserver...

Nous aimerions bien évidemment que tous ces éléments soient mis en place pour la Biennale 2019.

S'agissant des drapeaux, M. Hugo LUCCHINO précise que certains seront uniquement graphiques et d'autres plus directionnels pour indiquer l'entrée.

M. le Président indique que tout cet ensemble est remarquable. Le choix du graphiste a été un excellent choix. Cela donne immédiatement une identité au Signe.

Il faut maintenant développer la signalétique du Signe. En effet, il y en a encore qui tourne autour du Signe sans savoir ce qu'est ce bâtiment.

L'espace qui se trouve devant le Signe doit être organisé. Cela doit bien évidemment se faire avec la Ville de Chaumont. Il y a quelques projets en cours.

Mais il faudrait peut-être une signalétique un peu plus large encore qui pourrait même aller jusqu'à l'autoroute.

S'agissant de la signalétique, M. Paul FOURNIE souligne 2 aspects :

- des nouveaux panneaux vont être mis sur l'autoroute ; la Ville de Chaumont possède 2 panneaux autoroutiers, l'un est consacré au Signe,
- en ce qui concerne la signalétique dans la ville, la Ville de Chaumont reporte environ chaque année 400 000 € de crédits là-dessus puisque ce projet ne bouge pas. Le bureau municipal qui s'est réuni mercredi a décidé qu'il fallait enfin avancer sur ce sujet. Un comité de pilotage va être mis en place avec

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le **2 JUL. 2019**

ID : 052-130023237-20190701-20190701CA14-DE

l'Agglomération, la Ville de Chaumont propose enfin une signalétique qui puisse être relatée dans toute la ville, notamment sur les entrées de ville.

M. Hugo LUCCHINO précise qu'il s'agit également du projet de commande publique qui se fait avec la DRAC. C'est un dispositif national. La DRAC sera également dans la boucle.

M. Laurent INNOCENZI indique qu'il s'agit d'une subvention liée à une création artistique associée au graphisme.

M. Frédéric PIANTONI arrive à 14h35.

M. Hugo LUCCHINO ajoute qu'effectivement nous ne collons plus rien sur les murs, mais chaque soir le logo, le « S » du Signe format géant, est projeté sur la façade du Signe.

M. Paul FOURNIE rappelle que normalement, il y a une sorte de petits clous qui sont fixés à certains endroits sur la façade et qui devraient permettre de mettre des bâches de différents formats.

M. Thomas HUOT-MARCHAND trouve l'identité graphique du Signe exemplaire, aussi bien dans sa clarté que dans sa complexité. Effectivement, sur un projet comme celui-là, le Signe doit être à l'avant-garde. Nous ne pouvons pas empoigner une telle problématique par le « petit côté » et juste favoriser l'extrême visibilité.

Au contraire, le fait de placer cela d'emblée sur une création audacieuse montre le niveau où doit se situer une structure comme celle-ci.

M. Thomas HUOT-MARCHAND rejoint l'avis général et ajoute que le fait de s'être tourné vers quelqu'un comme Mathias Schweizer est vraiment un excellent choix.

Il n'y a plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

4. Information relative à la Biennale de design graphique 2019 (délibération 20190215-CA-04)

M. le Président indique que cette année 2019 est une année encore plus importante que 2018 puisqu'il y a la Biennale.

Nous élargissons aussi nos partenaires qui nous financent, qu'ils en soient remerciés.

Et nous avons également lancé une campagne de mécénat dont une agence est chargée, l'agence Fourreau, pour commencer à obtenir des financements privés, mais également contacter, à


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

cette occasion des fondations et de que nous pouvons faire avec elles en plus de mécénat.
Tout cela se fait avec l'équipe du Signe, les partenaires locaux, l'agence Fourreau et M. le Président.

M. le Président a commencé à prendre contact avec des fondations importantes qui nous ouvrent des possibilités de coopération, et également avec des entreprises.

Tout cela n'est pas simple mais M. le Président pense que 2019 va être une année clé.

M. Jean-Michel GERIDAN présente le programme de la Biennale internationale du design graphique.

Elle s'appelle Post Medium. Il s'agit du nom de l'exposition phare.

L'ouverture de la Biennale aura lieu à partir du jeudi 23 mai 2019. Cependant, deux expositions seront ouvertes avant afin que le public local s'empare lui-même de son événement.

En effet, il semblerait que ce public pense que le Signe est à lui mais par contre, lorsqu'arrive la Biennale de design graphique, le public local pense que ce sont les rencontres professionnelles et qu'il n'est pas convié.

Comment faire comprendre et transmettre les enjeux véhiculés par ces expositions qui doivent être à la pointe de l'art contemporain, des avant-gardes du design graphique ?

L'une des idées était d'associer les écoles, les associations et le grand public à ces expositions un mois en amont afin de pouvoir expliquer notre proposition artistique.

Et donc « Post Medium », l'exposition dédiée aux nouveaux médias, ouvrira dès le 17 avril 2019.

Une autre exposition, « La fabrique de l'Affiche », aura lieu au musée d'art et d'histoire ; elle sera autour du fond patrimonial et débutera le 4 mai 2019.

De manière plus globale, la semaine précédant l'ouverture, les participants des workshops vont être accueillis.

Il y aura 5 workshops relatifs à la typographie, aux nouveaux médias, à l'impression, à la rédaction, du lundi 20 au jeudi 23 mai 2019. Ils auront lieu dans divers lieux.

Les journées s'achèveront par des conférences.

Un village sera installé sur la place des Arts où tout le monde est invité à s'y restaurer.

Le coût de l'inscription aux workshops a été légèrement augmenté afin que tout le monde puisse avoir un repas gratuit.

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

45 février 2019

COMPTE-RENDU

Jeudi 23 mai, 40 enseignants sont à disposition du dispositif FREAC (Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle).

Chaumont devient un pôle ressources pour ces enseignants de collèges et lycées qui enseignent le design graphique.

Pour cette première année, l'éducation nationale nous enverra une quarantaine d'enseignants. Elle espère, à terme, atteindre les 420 enseignants.

Nous profitons de la Biennale et de ses expositions pour qu'ils aient un plan de formation et un plan de visite, et même de profiter de quelques conférences et tables rondes.

Le vernissage a lieu le jeudi 23 mai 2019 à 18h30.

M. Paul FOURNIÉ confirme qu'il y aura un concert organisé par la Ville de Chaumont.

Il y a une option mapping à l'Hôtel de Ville à 22 heures. Des détails sont encore à voir.

Vendredi 24 mai, installation de la restitution des workshops qui se terminera par une table ronde autour des applications technologiques, puis un lancement du livre autour de Frédéric Teschner par B42.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que Frédéric Teschner est un graphiste français décédé en 2016 ; il avait réalisé un dernier travail qui est une série de gravures à l'échelle de format Decaux. Au même moment, il a été commencé une monographie autour de son travail. Nous profitons de ce moment pour montrer son actualité avec les temps de l'édition.


Il y a une particularité cette année, plusieurs lieux accueillent dans la Ville : les Silos, le Musée d'art et d'histoire, le Signe, la Chapelle des Jésuites, mais également des associations locales qui proposent des parcours d'images dans la ville.

Un autre parcours vient de se greffer ; ce sont nos collègues suisses de Lucerne qui vont proposer un parcours d'affiches en réalité augmentée dans la Ville de Chaumont. Nous souhaiterions que cet événement ait lieu chez les commerçants.

Cette journée du vendredi 24 mai sera clôturée par une soirée DJ/VJ confiée à Slurp qui est un label de musique électronique.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que beaucoup de graphistes ont une activité de musicien en parallèle, et d'autres de vidéastes. Cela permet de faire une soirée où l'on montre les créations musicales et visuelles.

Elle se déroulait auparavant à la salle des fêtes. Cette année, nous avons trouvé un partenaire qui est une boîte de nuit, à Chaumont, qui est le QG.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

M. Paul FOURNIE indique que cet événement est organisé par l'association, puis par la direction du graphisme de la Ville de Chaumont.

C'est un événement assez lourd à gérer avec un public nombreux, de la boisson.

Le fait que des professionnels prennent cela en charge, c'est cela en moins sur les épaules.

M. François ROSA veut savoir combien de personnes sont attendues sur cette soirée. M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que la jauge maximale est de 450 personnes.

M. François ROSA veut s'assurer que ce nombre rentre bien dans le QG.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute, pour rassurer, que nous travaillons à la mise en place de navettes de bus.

M. François ROSA précise que le QG peut être amené à gérer un certain nombre de problèmes du fait d'un public habitué difficile à manier.

M. François ROSA indique qu'il n'est pas fermé, mais cet événement, en particulier, doit se préparer avec le cabinet de la Préfète.

M. François ROSA indique vouloir avoir des éléments concernant la préparation de l'événement de telle manière à ce que nous n'ayons pas des effets de pollution, de télescopage de publics, d'incompréhension à la gestion et que nous nous assurions auprès du QG, ce qu'ils ne font pas toujours, qu'ils soient à la hauteur en terme de gestion des publics.

M. Paul FOURNIE précise que le pli avait été pris tous les ans que cela se passe à la salle des fêtes et nous avons déjà le public typique de boîte de nuit qui venait. Et là, c'était une équipe non professionnelle qui devait gérer cela.


M. Jean-Michel GERIDAN précise que cette soirée DJ/VJ au QG se déroulera de 22h30 à 3-4 h du matin.

Le lendemain, samedi 25 mai 2019, il y a le vernissage des restitutions des workshops chez Tisga.

Il y aura 2 tables rondes. Le Salon de l'édition graphique ouvrira ses portes à la Chapelle des Jésuites.

La remise de prix du concours international se tiendra de 17 h à 19 h au cinéma A l'Affiche.

Mme Christine GUILLEMY arrive à 14h53.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

45 février 2019

COMPTE-RENDU

M. Jean-Michel GERIDAN précise sur que nous avons un peu moins de 1500 participants cette année. Pour la première fois, il y a un Prix Espoir (- de 36 ans). Cela a eu un effet plutôt positif. En effet, des jeunes ne postulaient plus au concours car ils disaient que le prix était toujours remis aux aînés. Il s'avère que nous avons environ 50 % de jeunes cette année, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps.

M. Paul FOURNIE rebondit en précisant que depuis quelques années, c'était la tranche d'âge qui était justement absente de la Biennale, entre les très jeunes et les plus expérimentés. Cela est un bon signal.

M. François ROSA demande ce qu'est l'option mapping HDV le samedi à 22h.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il s'agit du même événement que celui du jeudi soir, sachant qu'il y aura un nouveau public. C'est en fait une projection sur la façade de l'Hôtel de Ville. Cela nécessite une logistique assez lourde. S'il était possible de le faire 2 fois avec 2 publics différents, ce serait bien. Par contre, le mapping serait identique.

M. Hugo LUCCHINO précise que pour le jeudi soir, nous avons le public des officiels parce que c'est l'inauguration, et les chaumontais seront invités. Le samedi soir, ce sera surtout le public des professionnels qui viennent pour le week-end et qui ne sera pas là le jeudi.


M. François ROSA demande s'il y aura des coupures de circulation, des neutralisations de circulation en centre-ville.

Mme Christine GUILLEMY dit qu'il va falloir voir tout cela. Elle précise qu'un mapping a déjà été fait sur la façade de l'Hôtel de Ville en 2016. Cela nécessite en effet de couper l'accès au centre-ville.

Mme Christine GUILLEMY demande qu'une réunion spécifique soit mise en place avec la Ville de Chaumont, la Préfecture et la Police.

M. François ROSA précise qu'il y a un travail de phasage et se posera par exemple la question de savoir s'il y a des enjeux à demander ou non des unités de force mobile, ou encore comment cela doit être fermé. De nombreuses options sont ouvertes et certaines demandes doivent se faire dès maintenant.

M. Hugo LUCCHINO indique qu'il est prévu de déposer le dossier prochainement. Il précise qu'il y a déjà eu une réunion avec les services de la Ville. Il en faudra une seconde en y ajoutant cet élément.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

M. François ROSA demande à ce que le
soient mis dans la boucle.

Mme Christine GUILLEMY ajoute qu'il faut effectivement faire une
réunion sécurité.

M. Jean-Michel GERIDAN revient sur le week-end festif. En plus de
tout cela, nous avons imaginé une opération de beach volley au
Village, sur le parvis du Signe si le CVB52 souhaite être associé.
Une belle manière de faire un événement avec ce qui constitue
aussi des richesses de Chaumont, mais aussi de raccorder au
volley sport, graphisme et tenues. Tout un tas de liens peuvent
être faits.

M. Paul FOURNIE indique que la petite complication pour le beach
volley est le terrain avec le sable. Il y a eu une discussion avec
le service des sports de la Ville, il peut commander le sable en
avance par rapport à Chaumont plage, ce n'est pas un problème.
En revanche, il faut une certaine épaisseur et il y a un caisson
à fabriquer, et là se pose la question de la place. En effet, il
faut que le camion des pompiers puisse toujours passer sachant
qu'il y a déjà un chapiteau, une scène...

M. Hugo LUCCHINO et M. Jean-Michel GERIDAN précisent que ce
serait sur le parvis du Signe.

M. Hugo LUCCHINO indique que c'est la raison pour laquelle il y
a beaucoup d'options. Selon les choix et les contraintes, des
options seront retenues et pas d'autres.

Dimanche 26 mai, tout le monde est invité au brunch du Salon de
l'édition organisé par l'association Chaumont Design Graphique
à la Chapelle des Jésuites.

Comme nous sommes à l'ouverture de la Biennale, le Signe sera
exceptionnellement ouvert lundi et mardi.

Lundi 27 mai, nous avons opté pour une invitation du Réseau
Image. Ce sont tous les lieux d'Europe qui prennent la défense
du design graphique en Europe. Ce sont par exemple les gens de
Graphic Matters à Breda (Pays-Bas), Glasgow design graphic
(Ecosse)...

Tous les 2-3 ans, tous ces acteurs de la scène européenne se
réunissent. Nous souhaiterions, cette année, que cette rencontre
ait lieu à Chaumont. Cela se passerait dans les locaux du Signe.
Cela rentre dans cette idée de labellisation mais aussi de
diffusion. Comment peut-on coproduire des expositions à
l'échelle européenne ? Mais bien au-delà puisque cela va aussi
jusqu'aux Etats-Unis et au Japon. Comment peut-on permettre la
meilleure diffusion possible de la création graphique en
prenant comme point d'appui une structure comme Chaumont ?

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

Nous sommes le seul lieu permanent du monde. Profitons alors de cette spécificité.

M. Jean-Michel GERIDAN traite des ajustements de l'exposition « Post Medium » complétée par les propositions de Jonathan Castro et Roosje Klap.

Les autres expositions et événements :

- Karl Nawrot, qui a maintenant un titre pour son exposition. Elle s'appellera « Phénomènes »,
- L'exposition « Rue de Paris » de Frédéric Teschner avec ses gravures,
- « Exemplaires, Formes et pratiques de l'édition » ; il s'agit de l'accueil de 13 établissements de France et d'Europe qui travaillent aussi sur une sélection des plus beaux livres français de ces 5 dernières années,
- « La Fabrique de l'affiche » : comment est-ce que les concepteurs d'affiches travaillaient à la belle époque ? Il s'agit là d'un fonds qui n'est jamais sorti des réserves,
- Le concours étudiant,
- Camille Trimardeau, autour de la gymnastique rythmique et sportive,
- La restitution des projets qui ont eu lieu durant l'année, avec entre autres Terrains Vagues, Adeline et Martin avec le CADA,
- 4 balades graphiques en ville : les Soleils de la Rochotte, les transformateurs électriques que certains connaissent déjà, les affiches sur le thème de la fête dans le vieux Chaumont et les affiches augmentées et vitrophanies dans les vitrines de Chaumont,
- Le Salon de l'édition graphique,
- La cérémonie de la remise des prix,
- Le village de la Biennale et ses animations, notamment des ateliers accueillis sous un chapiteau pour les familles et le grand public,
- Les workshops et conférences,
- Les tables rondes professionnelles,
- Les concerts.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que la communication de la Biennale internationale de design graphique a été confiée à Inès Cox, graphiste belge, du côté des Flandres.

Elle a réalisé un travail exclusivement typographique, noir et blanc, assez fin et élégant.

Nous voulions, cette année, avoir le contrepoint de notre identité graphique qui est assez gourmande, généreuse et volubile.

Nous allons donc avoir quelque chose d'un petit peu plus luxueux, voire précieux.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

En tout cas, c'est la première année que nous n'avons pas réussi à lire l'information.

M. le Président ajoute que cela est un programme et un projet considérable.

M. Thomas HUOT-MARCHAND précise que « Exemplaires » qui fait le catalyseur de ces énergies autour de la création éditoriale. Que cela déplace le sujet de l'expertise à des étudiants conduits par des professionnels enseignants lors d'ateliers de recherche et de création. Il trouve que cela est un très bon transfert.

M. Paul FOURNIE indique que les 2 expositions se tiendront aux Silos et qu'il faudra bien faire comprendre, dans la scénographie, que ce n'est pas la même chose.

Mme Christine GUILLEMY demande où se trouve la place du livre numérique.

Mme Christine GUILLEMY pose cette question car elle a été interrogée sur ce sujet. En effet, la Région Grand Est est très en avance dans ce domaine. Les éditeurs des livres numériques sont très intéressés par le Signe. Mme Christine GUILLEMY en a d'ailleurs fait rencontrer à M. Jean-Michel GERIDAN. Ils aimeraient revenir. Elle va les inviter à cette occasion.

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que cela va être fait dans la sélection faite par les étudiants, mais surtout dans l'exposition Post-Médium et dans les vitrines des commerçants de Chaumont. Il ajoute que l'autre place du numérique a été faite, pour la première fois, dans le concours d'affiches qui n'est pas que sur l'affiche imprimée. Cela a été un peu timide. Nous n'avons eu que 50 propositions ; mais c'est peut-être ce que représente, actuellement, le marché.

Les images animées reçues sont destinées soit à des réseaux sociaux, soit à de l'affichage urbain mais digital.

Ces images concourent au même titre que les affiches imprimées.

M. Thomas HUOT-MARCHAND se permet un petit aparté sur la question des affiches numériques. Il s'interroge, en tant que designer sur le sujet. Nous ne sommes pas encore légiférés sur le taux de contraste et la rapidité d'animation de ces supports numériques. C'est le cas à l'étranger.

En effet, cela peut être vraiment tragique visuellement sur l'économie de l'attention. C'est d'autant plus dangereux lorsque cela se trouve au bord des routes ou au niveau des carrefours.

M. Thomas HUOT-MARCHAND dit qu'une proposition pourrait émerger d'ici.

Nous savons bien que les écrans vont avoir une place de plus en plus importante dans les espaces urbains. Il y a un vide de ce côté-là.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le 2 JUIL. 2019

ID : 052-130023237-20190701-20190701CA14-DE

Il serait effectivement intéressant à sa place dans le festival, et de voir comment cela va évoluer dans le temps.

M. Frédéric PIANTONI ajoute qu'il faudrait presque un prix sur l'affiche animée.

Mme Christine GUILLEMY dit que c'est une réflexion à mener, et que le Signe marque cela.

M. Paul FOURNIE indique que cela pourrait tenir dans une table ronde. M. Hugo LUCCHINO ajoute qu'il y a une table ronde sur la technologie dans laquelle se trouve l'un des grands spécialistes des Billboards new-yorkais, Mitch Paone de Dia Studio (il expose à Post Medium). La question de l'image animée sera débattue.

M. Thomas HUOT-MARCHAND indique que, peut-être, dans la prochaine édition de la Biennale, cela permettra de mesurer la progression des entrées dans ce sujet-là, et peut-être justifier une évolution du concours.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que l'on peut garder en tête de s'autoriser de faire une mention spéciale.

Mme Valérie LAHOUEL confirme que ce sont des questions qui sont au cœur des préoccupations du Président de la Région.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que, au sujet de ces images animées, cela a soulevé des interrogations dans l'équipe. Notamment, comment fait-on pour conserver ces objets numériques ?


M. François ROSA dit qu'il va falloir trouver des réponses rapidement car si nous le faisons maintenant, nous allons être très vite débordés par le phénomène.

Mme Christine GUILLEMY approuve ce que dit M. François ROSA et ajoute qu'il faut anticiper. Il faut se donner d'être les premiers avant que d'autres lieux se l'approprient. En effet, en l'espace de 2 ans, cela peut très vite arriver.

M. François ROSA ajoute qu'il y a une attention particulière à avoir, y compris sur la question intellectuelle.

M. le Président demande si nous ne pouvons pas faire une sous-catégorie pour le concours. Mme Christine GUILLEMY répond que le règlement a déjà été adopté.

M. Hugo LUCCHINO ajoute que la date limite pour l'envoi est dans quelques jours.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

M. Hugo LUCCHINO ajoute également que la Biennale s'intitule Post Medium qui correspond à cette exposition sur les nouveaux lieux d'apparition du design graphique et notamment le digital. Chaumont se positionne très clairement là-dessus.

Si M. Jean-Michel GERIDAN s'écoutait, ce concours d'affiches serait lancé dès l'année prochaine.

Il réfléchit déjà à une programmation autour du jeu vidéo, mais cela évolue très vite.

Mme Christine GUILLEMY suggère de se rapprocher des Silos sur ce projet-là qui réalisent déjà des actions dans ce domaine.

M. Thomas HUOT-MARCHAND se demande si nous ne pouvons pas, entre 2 Biennales, réfléchir à des formats d'expositions numériques puisque ce sont des choses qui sont faites pour les écrans. Nous pouvons aussi penser à une exposition nomade, virtuelle.

M Frédéric PIANTONI indique que nous voyons de plus en plus ce que l'on appelle des musées hors les murs. Il serait intéressant qu'il y ait un Signe hors les murs avec justement avec une ouverture sur toutes ces formes dématérialisées qui sont intéressantes. Il ajoute qu'aujourd'hui beaucoup d'artistes exposent en ligne.

M. Thomas HUOT-MARCHAND ajoute qu'il faut suivre de plus près l'actualité et de ne pas dépasser ce délai de 2 ans.

Mme Christine GUILLEMY demande, pour l'inauguration du jeudi 23 mai 2019, si nos amis de Langres ont bien été consultés notamment par rapport au lancement de leur exposition sur la famille Hervé à cette même période.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il a vu Chantal ANDRIOT qui ne lui en a pas parlé.

M. Paul FOURNIE indique qu'il lui semble qu'ils avaient bien tenu compte de la date de la Biennale.

Mme Christine GUILLEMY souhaite tout de même que nous contactions le conservateur du Musée de Langres pour s'en assurer.

Il n'y a plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

1. Tarifs 2019 (délibération 20190215-CA-05)

M. Hugo LUCCHINO indique que le sujet des tarifs est un sujet que nous abordons chaque année.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

L'année dernière, il avait été décidé de maintenir la gratuité des droits d'entrée jusqu'au Parcours jeunesse qui va être inauguré dans quelques semaines.

Il se posait donc la question des tarifs à partir de la Biennale et jusqu'à la fin de l'année.

Une nouvelle proposition de tarifs a été conçue. Elle reprend aussi une demande qui avait été formulée par le Conseil d'Administration de maintenir la gratuité des droits d'entrée mais de tarifier les activités et services qui sont proposés à côté au public notamment les ateliers et les visites commentées.

Il est proposé de maintenir la gratuité des droits d'entrée aux expositions.

Pour maintenir cette politique très attractive et ce souci de démocratisation de nos propositions artistiques.

Cette politique de gratuité s'inscrirait dans le cadre du label Centre d'art contemporain d'intérêt national. En effet, il est bien dit dans le cahier des charges que ces Centres d'art se devaient maintenir une politique de démocratisation qui passait notamment par une politique tarifaire attractive pour s'inscrire aussi dans le territoire.

En revanche, il serait maintenu le tarif des visites commentées à 5 € par personne sur réservation, sauf les visites qui sont proposées 2 fois par mois le dimanche pour un public local et parfois d'habitues qui ne seraient pas prêts à payer.

Les ateliers qui étaient gratuits deviennent payants. C'est la nouveauté de ces tarifs 2019.

Nous nous sommes basés sur l'étude qui avait été transmise l'année dernière sur les politiques tarifaires pratiquées par des établissements similaires ou dans la Région Grand Est.

Les tarifs proposés sont tout de même des tarifs attractifs par rapport aux autres lieux.

Les ateliers deviendraient payants à hauteur de 9 € pour le plein tarif, 6 € pour les tarifs réduits, avec 2 possibilités d'abonnements, et un principe de gratuité pour certains types de publics.

Il est proposé de délibérer sur ces tarifs mais de laisser la possibilité au Directeur général de déterminer les bénéficiaires des tarifs réduits. Pour ne pas en oublier, nous en avons donné quelques exemples : bénéficiaires de minima sociaux, moins de 18 ans... ceux que nous avons l'habitude de voir figurer dans les tarifs réduits des institutions culturelles.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Le dernier point concerne les worksh: pratique artistique très denses, concentrés, menés par un designer à destination d'un public étudiant sur un temps réduit qui va de 3 à 5 jours.

Nous avons besoin de délibérer sur ces tarifs-là notamment dans le cadre de la Biennale puisque les tarifs sont légèrement modifiés de façon à intégrer le repas du soir dans les frais d'inscription à ces workshops.

En dehors de la Biennale, le tarif proposé est de 15 € par jour par étudiant hors hébergement. Ce tarif était déjà appliquée l'année dernière ; il reste tout de même assez attractif.

Mme Christine GUILLEMY demande si les ateliers pédagogiques étaient gratuits jusqu'à présent.

M. Hugo LUCCHINO lui répond que oui, sauf sur réservation. Mais nous en avons très peu fait hors programme.

Il ajoute que le principe de gratuité serait maintenu pour les scolaires, le champ social.

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

Mme Christine GUILLEMY intervient en sa qualité de Maire de la Ville de Chaumont et Présidente de l'Agglomération de Chaumont. Les partenaires financiers du Signe sont essentiellement la Ville de Chaumont, la Région et l'Etat.

Mme Christine GUILLEMY pose toujours le principe de solidarité qui est toujours dans un même sens, à savoir de la ville centre vers la ruralité. Cela est très bien mais n'est jamais dans le sens inverse.

Elle veut dire par-là que les contributeurs chaumontais paient 2 fois : en tant que contribuables mais aussi pour les scolaires et les habitants des communes alentour, qui, bien évidemment, dans les débats sur les compétences de l'Agglomération, refusent de prendre la culture. Elle le comprend puisque tout est gratuit à Chaumont et ce ne sont pas eux qui paient les impôts.

Cela va continuer encore longtemps. Il faut qu'une solidarité soit amorcée et que nous parlions enfin un jour de la culture dans l'intercommunalité. Mais tant que tout est gratuit et payé que par les chaumontais, nous ne parlerons jamais d'intercommunalité en matière de culture.

Mme Christine GUILLEMY prend l'exemple du conservatoire de musique.

Le conservatoire de musique de l'EPCI rural de Bologne/Vignory/Froncles, proche de Chaumont, pratiquait des tarifs plus élevés qu'à Chaumont, il n'y avait pas de tarifs sociaux.

A Chaumont, les tarifs sociaux sont pratiqués pour tout le monde, y compris lorsqu'ils habitent dans une commune près de Chaumont. Cela va certainement être revu ; les tarifs sociaux ne


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

concerneraient plus que les Chaumontais
arriver là.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que cette même question s'était posée à Lille où il résidait et où il y avait un tarif pour les Lillois.

M. Frédéric PIANTONI précise que c'est la même chose à Reims.

M. Hugo LUCCHINO indique que parmi les bénéficiaires du tarif réduit, nous pourrions ajouter les habitants de Chaumont. Après, se posera la question du justificatif, mais cela peut être envisagé.

Mme Christine GUILLEMY dit que le Conseil Départemental soutient cette politique mais ne participe pas du tout.

M. Hugo LUCCHINO précise que le Conseil Départemental verse tout de même une subvention annuelle au Signe. Certes, elle n'est pas à la hauteur des autres partenaires.

Il indique que dans la proposition, les bénéficiaires de la gratuité et des tarifs réduits sont fixés par le Directeur général. Pour les Chaumontais, cela pourrait être intégré dans ce cadre.

Mme Christine GUILLEMY en fait la demande.

M. François ROSA confirme qu'il faut modifier la délibération.

La délibération est modifiée comme suit : « autoriser le Directeur général à décider de cas de réduction tarifaire et de gratuité selon les pratiques en vigueur dans les lieux culturels, particulièrement concernant les résidents de la commune de Chaumont-Brottes ».

Comme justificatif, M. Hugo LUCCHINO suggère de faire un objet graphique, une carte, un pass, aux Chaumontais qui viendront.

Dans cette nouvelle terminologie, après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la grille tarifaire et autorisent le Directeur général à décider de cas de réduction tarifaire et de gratuité selon les pratiques en vigueur dans les lieux culturels, particulièrement concernant les résidents de la commune de Chaumont-Brottes.

2. Avant-projet artistique et culturel (délibération 20190215-CA-06)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que nous souhaitons obtenir le label CACIN « centre d'art contemporain d'intérêt national ».

Conseil
d'Administration

45 février 2019

COMPTE-RENDU


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Pour cela, il faut établir un dossier et répondre à un certain nombre de critères.

Ce dossier comprend 3 volets :

- Le projet artistique qui définit les champs d'intervention, les grands axes de la programmation et les modalités de mise en œuvre (expositions, productions, itinérance, partenariats...);
- Le programme culturel (activités en direction des publics, colloques, conférences...);
- Les moyens nécessaires à la conception et à la réalisation du projet (personnels, locaux, budget).

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que, pour ce label, c'est un projet d'établissement qui correspond aux critères fixés des centres d'art contemporains d'intérêt national à savoir l'accompagnement de la création contemporaine, de la transmission des savoirs, de la médiation et de la diffusion.

Conseil
d'Administration

M. le Président demande quel est l'agenda que nous pouvons envisager.

15 février 2019

M. Laurent INNOCENZI indique que ce label est attribué par le Ministre de la Culture.

COMPTE-RENDU

Le principe général dans l'administration aujourd'hui, ce sont 2 mois de délai d'instruction.

Si au bout de 2 mois l'administration ne donne pas son accord, nous passons à un délai de 6 mois. S'il n'y a pas de réponse du Ministre à l'issue de ces 6 mois, c'est alors un refus.

L'avant-projet est tout d'abord envoyé à la Préfecture pour visa.

Il est ensuite transmis au service expert, la DRAC, qui émet un avis. M. Laurent INNOCENZI précise d'ailleurs que l'avis de la DRAC ne devrait pas poser de problème particulier puisqu'elle accompagne le Signe depuis le début.

Une fois l'avis de la DRAC rédigé, il est envoyé à la Direction générale de la création artistique qui fait le lien avec les services du Ministre.

Si nous comptons un délai maximum, nous allons dire que le projet définitif est rendu en juin 2019.

A partir du mois de juin, il faut compter 2 mois maximum pour l'instruction du dossier en Préfecture.

Le Ministère de la Culture devrait avoir l'avis pour la labellisation dès la rentrée.

Cela devrait être bon d'ici la fin de l'année.

M. Hugo LUCCHINO indique que c'est un avant-projet fait de manière à ce que nos autres tutelles, que sont la Ville de


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

Chaumont et la Région, puissent se saisir de leur amendement si nécessaire.

M. Laurent INNOCENZI est d'accord avec cela. Pour que la demande soit instruite, elle doit officiellement être présentée en Conseil d'Administration et obtenir l'approbation des partenaires financiers.

M. Laurent INNOCENZI conclut en indiquant que ce label « centre d'art contemporain d'intérêt national » oblige l'ensemble des collectivités à prendre position sur ce que l'on appelle le premier cercle de ces opérateurs culturels, et pour lesquels il y a des planchers de financement.

C'est essentiellement une orientation qui a été négociée avec les opérateurs du spectacle vivant puisque c'est la même loi qui s'applique.

Dans le cadre de l'art contemporain, il y a 2 labels qui sont attribués par le Ministère de la Culture : le label des Fonds régionaux d'art contemporain qui a été attribué de fait compte-tenu de la forte implication de l'Etat dans ces structures (historiquement autour de 50 %), et le label centre d'art contemporain d'intérêt national pour tous les centres d'art.

M. Laurent INNOCENZI précise qu'il y en a 2 dans l'ex Région Champagne-Ardenne : Le Signe et Passages à Troyes.

M. Hugo LUCCHINO ajoute que ce label débouche sur une convention pluriannuelle d'objectifs commune avec les partenaires. Les conventions financières sont quant à elles séparées.

Mme Valérie LAHOUEL indique qu'il est important, en amont du dépôt du dossier, de travailler et organiser des rencontres avec les techniciens de façon à ce que le projet présenté soit le plus complet possible afin que l'on soit sûr qu'il sera approuvé.

M. Hugo LUCCHINO indique en effet que, d'ici le prochain Conseil d'Administration, il faudra caler ces rencontres de discussions pour avancer.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'avant-projet artistique et culturel et autorisent la Direction générale à poursuivre la démarche de labellisation CACIN.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

**7. Information relative aux élections profession-
CA-07)**

M. Jean-Michel GERIDAN indique que les élections professionnelles ont eu lieu au Signe le 6 décembre 2018.

Etant donné qu'aucune candidature n'a été déposée par les organisations syndicales, il a été procédé à un tirage au sort.

Ce tirage au sort a donné lieu à des décisions de nomination des représentants du personnel au sein du Comité technique du Signe.

Quatre représentants du personnel ont ainsi pu être nommés (deux représentants titulaires et deux représentants suppléants).

Le premier Comité Technique du Signe s'est réuni le jeudi 24 janvier 2019.

Cette information n'est pas soumise au vote.

8. Bilan social 2018 (délibération 20190215-CA-08)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le bilan social est une photographie du personnel au 31 décembre 2018.

Celui-ci comporte les effectifs, la pyramide des âges, la moyenne d'âge sur les emplois permanents, la répartition des agents au sein de l'organigramme, la quotité du temps de travail par sexe et statut, par catégorie et filière, les absences et les absences par pôle, les missions, les formations, la rémunération des agents et, ce qui a été demandé et qui n'apparaît pas dans le précédent bilan social, la résidence des agents.

Sur ce dernier point, le changement est que les agents qui venaient de localités extérieures au département résident désormais à Chaumont.

M. François ROSA dit qu'il faut reformuler et demande s'il y a eu des demandes de télétravail. M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que non.

M. Paul FOURNIE précise qu'il s'agit d'un changement par rapport à avant.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le bilan social au 31 décembre 2018.

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

45 février 2019

COMPTE-RENDU

9. Plan annuel de formation 2019 (délibérati

M. Hugo LUCCHINO indique que le plan de formation a été élaboré en fonction des entretiens professionnels de fin d'année dernière.

Il a été choisi de maintenir les axes stratégiques de formations qui avaient déjà été votées par le Conseil d'Administration en 2018 en modifiant légèrement leur ordre de priorité.

En 2018, le programme des formations a été assez soutenu. Ce qui a permis aux agents d'acquérir des connaissances complémentaires, ou encore se perfectionner dans leur expertise.

Certaines formations que nous signalons en annexant le plan de formation 2018 n'ont pas pu être réalisées pour plusieurs raisons : annulation de la formation par l'organisme de formation (principalement le CNEPT), manque de temps des agents...

Certaines de ces formations qui n'ont pas été effectuées en 2018 sont reportées sur 2019, et nous en ajoutons d'autres.

Nous proposons de dialoguer avec la Ville de Chaumont.

En effet, c'est un principe du Groupement d'Intérêt Public de conventionner avec ses tutelles pour s'intégrer à certaines formations qu'elles mènent déjà.

Nous pensons notamment aux formations obligatoires, surtout pour le pôle technique, que ce soit CACES, habilitations électriques...

Nous souhaiterions donc nous rapprocher de la Ville de Chaumont pour nous intégrer à leurs formations groupées si la Ville en est d'accord.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter le plan de formation 2019 et d'autoriser le Directeur général à engager un dialogue avec la Ville de Chaumont afin que l'ensemble des agents du Signe puisse bénéficier de leur plan de formation.

10. Compte de gestion 2018 (délibération 20190215-CA-10)

M. Jacques ROSSELLE, agent comptable du Signe, présente le compte de gestion.

Le résultat de l'investissement est positif de 42 675,54 €.

Ce qui donne, après reprise du résultat fin 2017, un excédent de clôture de la section d'investissement de 42 086 €.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Pour la section de fonctionnement, nous avons un résultat positif de 28 442 €. Avec la reprise du résultat fin 2017, cela donne un résultat de clôture de 56 404 €.

Soit un résultat global de 68 230,78 €.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie était de 244 640 €. Cela ne reflète pas la réalité puisqu'il y a la journée complémentaire et on a pris en charge pas mal de mandats pour le remboursement des frais de personnel.

La trésorerie est faible les 5 premiers mois de l'année avec un point bas au mois de mai.
En moyenne, en été, elle est de moins de 30 000 € sur le mois.

Il n'y a pas eu énormément de retard dans le paiement des fournisseurs.

Conseil
d'Administration

45 février 2019

COMPTE-RENDU

M. Jacques ROSSELLE rappelle la date des contributions financières des tutelles :

- La Ville de Chaumont a versé ¼ de sa contribution au mois de janvier (187 000 €) puis a étalé le solde sur les 11 derniers mois,
- La Région Grand Est a versé 150 000 € le 9 avril et le 12 juillet,
- la DRAC a versé sa participation de 350 000 € le 11 juin.

M. Jacques ROSSELLE pense que cette année, nous sommes repartis sur le même schéma.

Actuellement, nous avons 70 000 € en caisse. Si nous tenons compte des mandats en instance, après paiement, il restera 31 000 €.

Cette année, la participation de la Ville de Chaumont est de 90 000 € par mois les 4 premiers mois.

Il a déjà évoqué multiples dispositifs mais M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que nous serions davantage rassurés si nous fonctionnions en subventions et non en contributions qui permettrait d'éviter ces exercices périlleux.

M. Jacques ROSSELLE ajoute qu'il va y avoir, en effet, pas mal de dépenses cette année dues à la Biennale.

M. Paul FOURNIE précise que c'est d'ailleurs ce qui justifie le versement de 90 000 € par mois les 4 premiers mois.

M. Laurent INNOCENZI indique que 2 propositions peuvent être faites au niveau de la DRAC :


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

4) Verser par anticipation, d'ici la fin du printemps, la contribution qui est de 300 000 €, à hauteur de 50 %.

M. Laurent INNOCENZI rappelle qu'il y a 2 versements : 1 contribution annuelle de l'Etat de 300 000 € et 1 subvention de 80 000 € pour la Biennale versée une fois tous les 2 ans. Cela fait une moyenne annuelle de 340 000 €.

2) Lisser les 340 000 € annuellement.

M. Paul FOURNIE indique que d'ici là, le rendez-vous avec le Ministère central se sera tenu, et que nous aurons en plus les 300 000 € du Ministère central. C'est en tout cas ce qui est souhaité.

M. Laurent INNOCENZI rappelle que, depuis 3 ans, la contribution de l'Etat est passée de 140 000 € à 340 000 €, ce qui n'est pas insignifiant.

M. Laurent INNOCENZI veut dire par là que le rythme de l'augmentation risque d'être moins élevé que dans les 3 premières années.

Il ajoute qu'il y a des demandes de 380 000 € cette année. Rien n'interdit d'aller chercher ces 40 000 € complémentaires. Lorsque l'Etat ne verse pas ce qui est demandé compte-tenu de la sincérité de l'objectivité de la présentation budgétaire, il y a des actions qui ne peuvent pas être programmées.

Ils essaient de défendre leur comptabilité budgétaire en alertant car s'ils n'arrivent pas à atteindre leurs objectifs financiers qui semblent raisonnables, il risque d'y avoir des difficultés de développement du point de vue public, de la qualité des expositions.

S'il a bien compris, l'enjeu pour le Signe est d'avoir 1 ou 2 expositions supplémentaires et activités dans l'année. C'est là-dessus qu'il faut insister.

M. Laurent INNOCENZI rappelle que la DRAC est prête à les accompagner auprès du Ministère central.

M. Valérie LAHOUEL informe que la commission permanente de la Région Grand Est se tiendra le 22 mars 2019. Ce sera dans les mêmes délais que l'an passé, au mois d'avril, mais cette fois-ci pour le versement de la totalité.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2018.

Conseil
d'Administration

45 février 2019

COMPTE-RENDU



Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

11. Compte administratif 2018 (délibération 2

M. Hugo LUCCHINO indique que le compte administratif 2018 fait suite au compte de gestion 2018 présenté par M. Jacques ROSSELLE.

Les chiffres ont déjà été rappelés lors de cette présentation.

Ce qui est le plus intéressant est de constater la répartition par projet que nous menons à travers le tableau analytique qui est le miroir de la présentation réglementaire du compte administratif.

Il rappelle d'ailleurs qu'une présentation analytique du budget figure parmi les obligations pour les futurs centres CACIN, obligation que nous avons déjà intégrée.

Elle permet de se rendre compte des missions qui ont été menées à bien et du niveau de dépenses pour chaque poste.

Il n'y a pas de surprises par rapport aux discussions qui ont eu lieu lors du Conseil d'Administration du mois de décembre. S'il y a éventuellement des questions sur des postes plus particuliers, c'est le moment de pouvoir échanger.

Il n'y a pas de questions.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2018 et d'arrêter les résultats définitifs.

12. Affectation du résultat (délibération 20190215-CA-12)

M. Hugo LUCCHINO indique que, comme l'a précédemment dit M. Jacques ROSSELLE, l'exercice 2018 débouche sur un excédent. Nous proposons de réaffecter ce résultat sur cette année 2019.

Nous n'avons pas de subvention d'investissement. Chaque année, le report du résultat permet alors de financer notre section d'investissement.

C'est ce qui est en partie proposé à travers l'affectation du résultat qui permet de financer plusieurs projets d'investissement. Cela nous permet également d'abonder la section « imprévus » qui n'avait pas été provisionnée à l'occasion du vote du budget primitif en décembre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de l'affectation du résultat de fonctionnement (excédent de 56 144,75 €) ainsi que du résultat d'investissement (excédent de 42 086,03 €) de l'exercice 2018 au budget supplémentaire 2019.

13. Budget supplémentaire (délibération 20190215-CA-13)

M. Hugo LUCCHINO précise qu'il s'agit de 2019 et que le budget supplémentaire intègre les reports vus précédemment.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que, concernant les recettes « autres », il s'agit d'un budget de coproduction pour l'exposition de Karl Nawrot à l'occasion de la Biennale.

D'autres recettes ont été annulées puisque le seul projet d'édition 2019 concerne le catalogue de la Biennale.

Il y a néanmoins un projet d'édition en partenariat avec le comité franco-allemand des industries culturelles qui pourrait venir augmenter cette ligne.

Certains choix ont été faits sur les expositions sous forme de diffusion et de communication de nos actions.

Concernant les dépenses, certains ateliers sont revus à la hausse.

Il y a eu un réajustement des dépenses PAG et PREAC.

Il y a un gros poste qui concerne la communication pour un montant de 29 645 €, essentiellement autour de la Biennale :

- 7 500 euros pour les supports de communication ;
- 2 000 euros pour le site Internet ;
- 6 500 euros pour les relations médias ;
- 645 euros pour la publicité ;
- 3 000 euros pour la signalétique.

M. le Président demande si il est acte de pouvoir bénéficier de fonds européens. M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que oui.

M. Hugo LUCCHINO précise que le comité de programmation Leader nous a donné son avis positif de principe.

Nous sommes en train de compiler tous nos devis pour atteindre le montant sur lequel ils se sont engagés à nous aider. Une fois les devis compilés, ils leur seront transmis et cela fera l'objet d'un dernier vote avant l'attribution de cette subvention à hauteur de 50 000 €.

Cette subvention est attribuée pour la communication de la Biennale, objet considéré comme projet nouveau et innovant. Cela fait partie de leurs fiches action notamment développer le marketing territorial.

M. le Président veut dire un mot sur le mécénat. Il rappelle que nous avons fait appel à une agence, l'agence Fourreau. Cela devrait commencer à se développer dans les 2 mois qui viennent.

Conseil
d'Administration

15 février 2019

COMPTE-RENDU

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Une réunion s'est tenue cette semaine avec les équipes du Signe et les mécènes potentiels locaux.

M. le Président commence à développer des contacts intéressants, pas uniquement pour le mécénat, nous avons aussi des propositions pour nous aider. Ils nous proposent par exemple des services parallèles au mécénat.

M. François ROSA demande si nous avons des problèmes. M. Jean-Michel GERIDAN répond que'il n'y a pas vraiment de problèmes, nous sommes actuellement dans la phase de rendez-vous pour signer.

M. le Président indique qu'il va y avoir 2 réunions : 1 avec le MEDEF local et 1 avec la Chambre de commerce locale pour faire des petits déjeuners où ils amènent leurs propres adhérents.

M. le Président ajoute que, concernant la communication de la Biennale, nous avons recruté une agence spécifique. Ce qui explique l'augmentation du budget sur cette ligne.

Conseil
d'Administration

45 février 2019

COMPTE-RENDU

Par contre, ce qui est étonnant, les entreprises locales sont moins réceptives. Certaines manifestent une frilosité à notre endroit, frilosité entretenue par des articles de la presse locale à la tonalité caustique. Elles ont du mal à comprendre la définition et les missions d'un centre d'art, de démocratisation de la culture pour toutes et tous. Aussi, elles sont, souvent, ignorantes des dispositifs fiscaux autorisés.

Si nous avons moins de soutien au niveau local, la réception semble plus positive au niveau national avec notamment des fondations d'entreprises.

Nous allons essayer de porter notre effort sur ce point.

Du point de vue des entreprises locales, M. Laurent INNOCENZI demande si nous savons pourquoi nous avons plus de difficultés.

Mme Christine GUILLEMY dit que cela fait partie d'un tout, de l'aménagement du territoire. Nous sommes dans un département rural où la plupart des entreprises dépendent d'entreprises nationales ou internationales, elles n'ont pas la maîtrise. L'implication est difficile d'autant plus que les décisions ne sont pas prises localement.

M. François ROSA précise que cela n'est pas propre au Signe. D'autres structures se cassent les dents de la même manière.

Mme Christine GUILLEMY ajoute qu'il s'agit vraiment d'un problème de territoire. Il est plus difficile de soulever des fonds mécénat à Chaumont qu'à Epernay, par exemple, où il y a un nombre d'importantes sociétés locales. Nous n'avons pas le même tissu économique.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

M. François ROSA complète par ce constat, qu'il n'y a pas de sièges sociaux.

Il n'y a plus de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de l'approbation du budget supplémentaire 2019.

M. le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont d'autres questions.

Il n'y a plus de questions.

M. le Président remercie les membres pour leur soutien et les échanges particulièrement intéressants.

Conseil
d'Administration

45 février 2019

COMPTE-RENDU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Paul FOURNIE

M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 01/07/2019

Référence
20190701CA16

Objet de la délibération
DEMANDE D'ATTRIBUTION DU LABEL "CENTRE D'ART CONTEMPORAIN D'INTERET NATIONAL"

Nombre de membres			
Afférents	Afférents volants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	8

Date de la convocation
17/06/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 1er Juillet à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. CHATEL Luc), Mme DEGIOVANNI Elodie (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. CHATEL Luc, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), Mme GUILLEMY Christine, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DEMANDE D'ATTRIBUTION DU LABEL "CENTRE D'ART CONTEMPORAIN D'INTERET NATIONAL"

Vu l'article 5 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme 1^{er} mars 2017 ;

Vu la délibération 20170317AG11 décidant d'engager une réflexion sur la labellisation Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National ;

Vu la délibération 20190215CA06 portant approbation de l'avant-projet artistique et culturel ;

Vu le compte-rendu du Conseil d'orientation scientifique en date du 24 mai 2019 ;

Considérant le projet d'établissement du Signe visant à répondre aux objectifs définis pour l'obtention du label CACIN et permettant d'affirmer le Signe en acteur opérant de la création contemporaine et de sa diffusion en France ;

COMPOSITION DU DOSSIER

L'article 1-I-1° du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques institue le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » au titre d'une activité d'exposition et de production d'œuvres et de diffusion des arts visuels

contemporains, dont le cahier des charges est fixé par l'arrêté du 5 mai 2017. Celui-ci fixe la composition du dossier de demande d'attribution :

Art. 2. – En application du I de l'article 3 du décret du 28 mars 2017 susvisé le dossier de demande d'attribution du label «Centre d'art contemporain d'intérêt national» comprend :

a) Un document descriptif de l'activité du demandeur traduisant son ambition artistique et culturelle, ainsi que les missions qu'il développe [Projet artistique et culturel du Signe, 1^{ère} partie et 2^{ème} partie a et b] ;

b) Un document décrivant son statut juridique, les caractéristiques des équipements et du personnel dont il est doté, sa situation budgétaire et les financements dont il dispose garantissant sa soutenabilité économique [Projet artistique et culturel du Signe, 3^{ème} partie] ;

c) Un document décrivant la place du demandeur dans son environnement territorial, artistique et culturel et au sein des réseaux professionnels [Projet artistique et culturel du Signe, 2^{ème} partie c et d] ;

d) La décision de l'organe compétent du demandeur portant la demande d'attribution d'un label [présente délibération du Conseil d'administration].

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'article 2 fixe les conditions d'attribution du label, subordonnée au respect par la structure qui le demande des conditions suivantes :

1° Présenter un projet artistique et culturel d'intérêt général, de création, de production ou de diffusion d'envergure nationale ou internationale dans les domaines du spectacle vivant ou des arts plastiques, conforme au cahier des missions et des charges mentionnées à l'article 1er ;

2° Garantir la liberté de programmation artistique, notamment en confiant à la direction responsable de celle-ci la gestion autonome d'un budget identifié ;

3° Favoriser par tout moyen, y compris tarifaire, l'accès du public le plus large et le plus diversifié aux productions et aux œuvres, en portant une attention particulière à ceux qui, pour des raisons géographiques, sociales, économiques ou physiques, sont éloignés de l'offre artistique ;

4° Mettre en œuvre un programme d'actions et de médiation culturelles notamment vis-à-vis des jeunes et dans le champ de l'action sociale ;

5° Disposer d'une direction unique, de moyens humains affectés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel et de locaux et d'équipements adaptés à ses missions ;

6° Bénéficier, pour son fonctionnement général et la conduite du projet qu'elle met en œuvre, du soutien financier d'au moins une collectivité territoriale, hors mise à disposition de locaux ou de moyens humains. Cette condition n'est pas applicable aux structures qui demandent le label « centre dramatique national » et dont les statuts prévoient que la mission principale s'exerce à travers une itinérance sur le territoire national ;

7° S'engager à ce que le poste de dirigeant de la structure, dès lors que le label lui serait attribué, soit pourvu selon la procédure de sélection prévue à l'article 5.

Le projet artistique et culturel comprend trois volets :

1. Le projet artistique qui définit le champ d'intervention, énonce les grands axes de la programmation et détaille leurs modalités de mise en œuvre (expositions, productions, itinérance, partenariats...) ;
2. Le programme culturel (activités en direction des publics, colloques,

conférences...)

3. Les moyens nécessaires à la conception et à la réalisation du projet (personnels, locaux, budget).

Il est décliné en une programmation annuelle et des objectifs sont fixés et planifiés pour en permettre l'évaluation.

PROCEDURE

La procédure qui suit l'adoption définitive du projet artistique et culturel par le Conseil d'administration est la suivante, décrite aux articles 3 et 4 du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 :

I. - La demande d'attribution d'un label est adressée par la structure au préfet de région dans le ressort duquel se situe son siège, après concertation avec les collectivités territoriales qui la financent.

La composition du dossier de demande est fixée par arrêté du ministre chargé de la culture.

II. - Le directeur régional des affaires culturelles accuse réception du dossier de demande dès lors que celui-ci est complet, ou, le cas échéant, informe le demandeur des pièces manquantes. En l'absence d'une telle information dans un délai d'un mois suivant la saisine du préfet de région, le dossier de demande est réputé complet.

Dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet, le préfet de région rend un avis motivé sur la demande qu'il transmet, accompagné du dossier, au ministre chargé de la culture.

III. - Le label est attribué par arrêté du ministre chargé de la culture.

Dans un délai de six mois au plus tard à compter de la réception du dossier complet, le ministre chargé de la culture notifie au demandeur sa décision. Passé ce délai, le silence gardé par le ministre vaut rejet de la demande.

IV. - L'attribution d'un label donne lieu dans les six mois à la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la structure bénéficiaire du label et l'Etat, et, le cas échéant, les collectivités territoriales et leurs groupements partenaires.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du projet artistique et culturel d'intérêt général à travers des objectifs concrets et mesurables, y compris financiers, pour l'application du cahier des missions et des charges attachées au label.

II. - La convention pluriannuelle d'objectifs est conclue pour une période de trois à cinq ans.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident :

- d'approuver le projet artistique et culturel ;
- d'autoriser le Directeur général à porter la demande d'attribution du label CACIN auprès de l'Etat à travers le dossier de demande d'attribution et d'y porter modification à la demande de l'Etat le cas échéant.

Annexes :

- Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national »
- Projet artistique et culturel

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du graphisme

le Signe
Centre national du graphisme
1, Champs-Élysées

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le **2 JUIL. 2019**

ID : 052-130023237-20190701-20190701GA16-DE

Pour copie conforme :
Le 02/07/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

ANNEXE**CAHIER DES MISSIONS ET DES CHARGES
RELATIF AU LABEL
« CENTRE D'ART CONTEMPORAIN D'INTÉRÊT NATIONAL »****Preambule**

Lieux privilégiés de l'expérimentation et de l'exploration de la création artistique contemporaine et décentralisée sur l'ensemble du territoire, les structures labellisées « Centres d'art contemporain d'intérêt national » sont, depuis plus de quarante ans, des structures tournées vers la médiation et la sensibilisation à la création artistique des publics les plus larges.

D'initiatives très diverses, ils sont devenus, grâce au soutien des collectivités territoriales, des éléments structurants du paysage culturel en région. Les structures labellisées « Centres d'art contemporain d'intérêt national » contribuent de manière déterminante aux politiques de soutien à la création artistique mises en œuvre par le ministère de la culture et de la communication et les collectivités publiques dans le domaine des arts visuels.

Au cœur des territoires, les structures labellisées « Centres d'art contemporain d'intérêt national » constituent un élément essentiel de l'écosystème de la création contemporaine. Leurs activités d'exposition, d'expérimentation, de production d'œuvres, de recherche, de diffusion et de médiation auprès des publics contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle ainsi qu'au dynamisme de la scène française et à son rayonnement international.

Ces structures labellisées ont aussi vocation à jouer un rôle majeur dans la professionnalisation de la filière des arts visuels. Elles constituent pour les artistes un lieu d'expérimentation, de production et d'exposition de leur travail. Elles participent à la construction du parcours professionnel des artistes de la scène française et internationale, ainsi que des métiers du secteur.

Au-delà du respect du cadre réglementaire, les structures labellisées « Centres d'art contemporain d'intérêt national » en tant qu'ils sont inscrits dans une logique de filière professionnelle, ont vocation à promouvoir de bonnes pratiques dans les relations établies avec les différents acteurs et, en tout premier lieu, les artistes et leurs associations mais aussi les galeries, les sociétés de perception et de répartition de droits et l'ensemble de leurs partenaires.

Section 1**Missions des structures labellisées**

Les missions d'intérêt général des structures labellisées « Centres d'art contemporain d'intérêt national » sont les suivantes : la conception et l'organisation d'expositions, la production ou la coproduction d'œuvres nouvelles ainsi que l'expérimentation artistique et la mise en œuvre d'actions et de dispositifs au service de la diffusion de l'art contemporain auprès des publics les plus larges.

Ces missions sont mises en œuvre dans le cadre du projet artistique et culturel défini par la directrice/le directeur de la structure.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label
« Centre d'art contemporain d'intérêt national »

NDR : MCCB1713551A

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la Charte de l'environnement annexée à la Constitution, notamment son article 6 ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, notamment son article 5 ;

Vu le code pénal, notamment son article 225-1 ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

Vu la consultation des associations représentant les collectivités territoriales et les organisations professionnelles concernées,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » est attribué à une structure assumant un projet artistique et culturel d'intérêt général en faveur du soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels contemporains.

Les structures labellisées « Centres d'art contemporain d'intérêt national » constituent un réseau national contribuant au développement et à la promotion de la création contemporaine dans le domaine des arts visuels au niveau local, régional, national et international.

Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Art. 2. – En application du I de l'article 3 du décret du 28 mars 2017 susvisé le dossier de demande d'attribution du label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » comprend :

a) Un document descriptif de l'activité du demandeur traduisant son ambition artistique et culturelle, ainsi que les missions qu'il développe ;

b) Un document décrivant son statut juridique, les caractéristiques des équipements et du personnel dont il est doté, sa situation budgétaire et les financements dont il dispose garantissant sa soutenabilité économique ;

c) Un document décrivant la place du demandeur dans son environnement territorial, artistique et culturel et au sein des réseaux professionnels ;

d) La décision de l'organe compétent du demandeur portant la demande d'attribution d'un label.

Art. 3. – Le cahier des missions et des charges attaché au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national », prévu à l'article 1 du décret du 28 mars 2017 susvisé est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 4. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Art. 5. – La ministre de la culture et de la communication est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 mai 2017.

AUDREY AZOULAY

Dans la mise en œuvre de l'ensemble de leurs engagements, les structures labellisées « Centre d'art contemporain d'intérêt national » portent une attention particulière à l'application effective des principes de :

- Diversité tant au travers des œuvres produites ou présentées au public que des artistes accompagnés par la structure et des autres métiers artistiques ou techniques ;
- Parité entre les femmes et les hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération.

I.1 Engagement artistique

4. Un engagement en faveur de la prospection, de la recherche et de l'expérimentation

La structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » est un lieu consacré à la recherche et à l'expérimentation permettant aux artistes de développer et diffuser des projets. Il nécessite des moyens techniques, financiers et humains dédiés.

L'expérimentation constitue une modalité de travail caractéristique de la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national », qu'il s'agisse de ses activités de soutien à la création et à la diffusion ou de sa manière de travailler avec le public.

À ce titre, la structure labellisée s'attache à concevoir des dispositifs d'exposition novateurs, à mettre en œuvre des actions de prospection, ainsi que des visites d'atelier et d'expositions, des relations avec les autres institutions en France et à l'étranger ainsi qu'avec les galeries, l'invitation de commissaires extérieurs et de personnalités qualifiées, des partenariats avec les écoles d'art, les universités, les ateliers de fabrication artistique et les autres lieux indépendants notamment.

Dans le domaine de la médiation, la structure labellisée a vocation à expérimenter des modalités de mise en relation entre la production artistique, les artistes et les publics.

B. La conception d'expositions significatives de la création contemporaine

L'activité principale d'une structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » consiste à concevoir, produire et coproduire, présenter régulièrement des expositions dans les locaux ou les espaces qui lui sont dédiés.

Ces expositions peuvent être monographiques ou collectives, associer plusieurs disciplines artistiques. L'affirmation du caractère contemporain des œuvres exposées n'exclut pas pour autant que la structure labellisée procède, ponctuellement, à des expositions d'œuvres ayant acquis un caractère historique, dès lors que ce choix s'inscrit dans une relation logique avec sa programmation.

La structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » peut aussi organiser des expositions hors-les-murs afin de favoriser la rencontre avec les publics les plus larges.

C. La production d'œuvres significatives des formes actuelles de l'art

En tant que lieu du projet de l'artiste, la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » contribue à la réalisation d'œuvres d'artistes dont il présente les travaux, en finançant tout ou partie du coût de leur fabrication.

Ces opérations sont contractualisées entre la structure labellisée, l'artiste et/ou la galerie et/ou tout autre tiers qui le représente, en prévoyant notamment les conditions de la rémunération de l'artiste et de réalisation des œuvres, ainsi que les droits et obligations de chacun au regard de l'œuvre produite.

D. Les activités complémentaires

En fonction du projet artistique et culturel de la direction et des moyens disponibles, la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » peut, en outre :

- Développer des actions de médiation et de diffusion « hors les murs », qui peuvent notamment se déployer à travers des formes artistiques itinérantes, des structures mobiles ou l'investissement temporaire de l'espace et des lieux publics (gymnases, bibliothèques, centres sociaux...).
- Organiser des manifestations qui facilitent, dans ou hors-les-murs, l'accès aux repères historiques et esthétiques à partir desquels se développe l'art contemporain. Ces événements peuvent prendre des formes très diverses (performances, projections, colloques, cours, conférences, concerts, spectacles, festivals...).
- Organiser des résidences d'artistes, de commissaires d'exposition, de critiques, d'historiens de l'art, d'auteurs ou d'autres créateurs. Elles font l'objet de contrats précisant leur durée, leurs objectifs et leurs conditions financières, dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Déployer une activité éditoriale (publications papier, Internet, ou sur tout autre support) en privilégiant les coproductions et les partenariats. Ces publications font l'objet de contrats avec les artistes et les personnes morales ou physiques qu'elles associent. Dans le cas d'éditions papier, la structure labellisée s'attache à rechercher la meilleure diffusion de celles-ci et, dans cette perspective, engage des partenariats avec des éditeurs, des diffuseurs et d'autres structures culturelles. L'activité éditoriale peut aussi bien recouvrir la publication de catalogues que d'ouvrages en lien avec leur projet.

La structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » n'a pas pour vocation à constituer des collections.

Dans le cas particulier des institutions disposant d'œuvres d'art, celles-ci sont inscrites dans un inventaire exhaustif conforme aux normes en vigueur et conservées dans des conditions répondant aux préconisations en la matière. La structure labellisée veille alors à prévoir dans ses statuts les dispositions relatives à la propriété de ces œuvres et à leur dévolution, notamment en cas de cessation d'activité ou de dissolution.

I.2 Engagement culturel, territorial et citoyen

L'accueil des publics est au cœur du projet artistique et culturel des structures labellisées « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».

Elles développent une politique en matière de transmission de l'art contemporain, d'éducation artistique et culturelle et assurent un rôle de lieu ressources sur leur territoire. À cet égard, elles portent une attention particulière aux artistes des territoires ultramarins en facilitant notamment leur accueil et l'accompagnement de leur création.

A. L'accueil du public, les actions de sensibilisation, de médiation et d'éducation artistique et culturelle

La structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » a pour mission d'accueillir le public dans des conditions permettant la meilleure rencontre possible avec les œuvres ainsi qu'avec les artistes. Il met en œuvre une stratégie visant à fidéliser et à élargir les publics en portant une attention particulière à ceux qui, pour des raisons sociales, géographiques, économiques, ou physiques, sont éloignés de l'offre artistique.

Il veille à mettre en place une politique tarifaire, des horaires d'ouverture et des actions de communication favorisant l'accès des publics les plus larges.

Il est porteur d'une mission éducative, qui se traduit par la programmation régulière d'actions de médiation, de sensibilisation et de formation, notamment dans le cadre de la coopération avec le ministère en charge de l'éducation nationale et avec les institutions ou les organismes référents pour un travail auprès des publics empêchés. À cette fin, et pour favoriser l'expérience sensible et la connaissance des œuvres, il peut notamment concevoir différents types d'actions ou d'outils.

Considérant l'environnement artistique, culturel et social du territoire dans lequel la structure labellisée est située, le programme d'actions de médiation a vocation à prendre en compte la sensibilisation du public le moins expert de même que les recherches plastiques, critiques, théoriques et historiques les plus avancées.

B. La politique partenariale et l'inscription dans les réseaux artistiques et culturels

La structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » s'inscrit dans les réseaux professionnels territoriaux, nationaux et internationaux de l'art contemporain : centres d'art, FRAC, écoles d'art, musées, ateliers de fabrique artistique et lieux indépendants notamment.

La structure labellisée doit aussi favoriser les partenariats avec d'autres structures culturelles telles que les musées, les lieux du spectacle vivant ou les monuments historiques. Les échanges et partenariats doivent être recherchés, en favorisant notamment les coproductions d'œuvres et d'expositions, les coéditions, l'itinérance des expositions.

En participant au maillage territorial, la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » contribue à la structuration et au développement du territoire dans lequel il se situe. Il veille donc à développer des relations avec son environnement économique et social (acteurs du monde du travail et de l'entreprise, réseaux des travailleurs sociaux, des structures d'éducation populaire et des associations porteuses d'initiatives citoyennes).

C. Politique internationale

La structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » contribue à la promotion et aux actions de coopération de la scène artistique française à l'international. Cette action permet de renforcer la visibilité du réseau des centres d'art contemporain, de leurs projets ainsi que celle des artistes et de leurs productions à l'étranger. Ces activités prennent des formes variées telles que la coproduction d'œuvres, d'expositions et de publications avec des institutions étrangères, l'itinérance d'expositions, les résidences, l'accueil d'artistes et de professionnels étrangers, les commissariats croisés ou la production d'œuvres d'artistes étrangers, notamment.

L3 Engagements professionnels

A. Insertion, formation et structuration professionnelles des artistes

La structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » contribue à l'insertion professionnelle des artistes. Il les accompagne dans leurs expérimentations et leurs recherches et dans la réalisation de leurs œuvres.

Il œuvre, notamment au travers des expositions, des rencontres et des mises en relation des artistes avec différents acteurs de l'art contemporain (artistes, critiques d'art, commissaires d'exposition, directeurs de structures, collectionneurs, galeries...), à la structuration du domaine des arts visuels au niveau local, régional, national et international.

B. Mission de documentation et d'archives

La constitution d'archives et leur conservation constitue un patrimoine pour la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » et une véritable ressource pour les artistes et le public qui peut être valorisée notamment grâce à l'outil numérique.

La structure labellisée veille à documenter la production des œuvres et, de manière générale, à conserver la mémoire de ses activités. Cette documentation est rendue accessible au public.

Section II

Critères relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la structure labellisée

II.1 Gouvernance, projet artistique et culturel, moyens humains et matériels

A. La gouvernance

Quelle que soit la forme juridique de la structure, l'autonomie de la direction, la liberté de programmation et l'autonomie de gestion de la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » sont des conditions exigées pour la labellisation.

La structure labellisée est dotée d'une direction ou d'une co-direction, identifiées, et de moyens humains permanents et qualifiés. La gestion des équipes et de la structure s'élabore dans le respect des obligations sociales, fiscales et conventionnelles.

Dans le cas d'une structure en régie et bénéficiant de moyens humains mis à disposition par une des collectivités territoriales, ou leur groupement, ou dans le cas d'une structure inscrite au sein d'un équipement pluridisciplinaire et bénéficiant ainsi de l'entité juridique d'accueil, ces critères doivent être respectés.

Dans le cas particulier où la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » s'inscrit au sein d'une entité pluridisciplinaire, notamment d'une scène nationale, le projet artistique et culturel de la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » constitue une dimension à part entière du projet de l'établissement pluridisciplinaire. La directrice/le directeur artistique du centre d'art dispose de l'autonomie et de la liberté de programmation sur l'ensemble de ses activités, ainsi que des moyens humains et financiers affectés à leur mise en œuvre. Il/elle est associé-e à la rédaction de la convention pluriannuelle d'objectif (CPO).

- Le comité de suivi

Compte-tenu des missions d'intérêt général inhérentes au label, la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national », notamment lorsqu'il s'inscrit dans un équipement pluridisciplinaire et/ou en régie directe ou lorsque l'État et/ou les collectivités ne sont pas membres du conseil d'administration, met en place un comité de suivi composé de l'ensemble des partenaires.

Cette instance consultative qui se réunit au moins une fois par an, veille à la conformité des actions menées par la structure avec les missions et obligations du label.

Le comité de suivi est conçu comme une instance de dialogue et de suivi de la structure labellisée. Il est mis en place à l'initiative de la structure. Il donne un avis consultatif sur le bilan des activités qui lui est présenté, sur les projets artistiques et culturels, les orientations et les actions proposées.

Des personnalités qualifiées peuvent être conviées au comité de suivi à la demande de la structure et/ou des partenaires publics.

- La responsabilité sociétale des organisations

Conformément à l'article 6 de la Charte de l'environnement annexée à la Constitution, « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

Le centre d'art contemporain d'intérêt national s'attache donc à participer à la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD), en accompagnant des projets territoriaux de développement durable et en s'inscrivant, le cas échéant, dans les Agendas 21 des collectivités territoriales.

Il veille à respecter l'égalité femme-homme dans ses instances de gestion (CA et comité de suivi) ainsi que dans sa programmation.

B. Le projet artistique et culturel

Le projet artistique et culturel de la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » et les modalités de rencontre avec le public sont des éléments de définition de son activité. Ce document programmatique détermine avec précision les orientations stratégiques de la structure pour une période comprise entre trois ans minimum et cinq ans maximum. Il est élaboré par la directrice/le directeur de la structure, de manière concertée avec les équipes sur la base des éléments fournis le cas échéant par les partenaires publics et dans le respect du présent cahier des missions et des charges.

Le projet artistique et culturel comporte trois volets :

- Le projet artistique qui définit le champ d'intervention, énonce les grands axes de la programmation et détaille leurs modalités de mise en œuvre (expositions, productions, itinérance, partenariats...);
- Le programme culturel (activités en direction des publics, colloques, conférences...);
- Les moyens nécessaires à la conception et à la réalisation du projet (personnels, locaux, budget).

Il est décliné dans le cadre d'une programmation annuelle et doit définir des objectifs fixés et planifiés dans le temps qui permettront de procéder à l'évaluation de la structure labellisée.

C. Les modalités de recrutement de la directrice/du directeur, les moyens humains et matériels

- Le recrutement du poste de direction

Le poste de directeur / directrice est pourvu selon la procédure de sélection prévue à l'article 5 du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques en portant une vigilance particulière au respect des principes de non-discrimination conformément à l'article 225-1 du code pénal et de parité notamment dans la phase de présélection des candidats et dans la composition du comité de sélection.

Le comité de sélection et le jury tendant à l'égalité femme-homme, est composé de représentants de l'organe délibérant de la structure, de représentants des collectivités publiques participant au financement et de personnalités qualifiées, dont par exemple, une directrice ou un directeur de la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » en exercice. Afin de favoriser la mobilité et le développement des carrières, les avis de vacances des personnels des structures labellisées « Centre d'art contemporain d'intérêt national » doivent être diffusés sur des supports identifiés par les professionnels tant en France, qu'à l'étranger.

La directrice/le directeur est un-e professionnel-le reconnu-e dans le domaine des arts visuels qui jouit de l'autonomie artistique et de la liberté de programmation.

En tant que responsable de la direction artistique, il/elle élabore et met en œuvre le projet artistique, culturel et administratif de la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national ». Dans le cadre de ses missions, il/elle assure notamment la conception, la programmation et la réalisation d'expositions. Ces activités impliquent des temps de recherche, de prospection et des déplacements dédiés.

- Les moyens humains

En règle générale, l'organigramme fonctionnel d'une structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » repose sur une organisation composée de salariés remplissant les fonctions de direction, de programmation, d'administration, de production, de communication, de régie technique (dont régie des œuvres), de documentation, de médiation culturelle et de gestion des actions de sensibilisation des publics.

L'employeur veille à la professionnalisation de son équipe et à la mise en place d'un programme de formation continue.

- Les moyens matériels

La structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » est dotée d'un équipement ou d'un lieu dédié et permanent, accessible et conforme aux normes en vigueur en matière d'accueil des publics.

Ce lieu doit permettre d'assurer les fonctions suivantes :

- la présentation sur place d'expositions d'œuvres d'art et de documentation ;
- l'accueil, l'information et la formation des publics ;
- l'administration, la gestion et les archives ;
- le stockage et la préparation des expositions (réserves de transit et ateliers techniques).

La structure labellisée doit disposer d'une convention d'utilisation du lieu précisant les modalités de mise à disposition et les droits et devoirs de chacun des signataires.

II.2 Le cadre conventionnel, les moyens financiers et l'observation

A. La convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)

Chaque structure établit, avec l'État et les collectivités territoriales partenaires une convention pluriannuelle d'objectifs, si possible multipartite, de trois à cinq ans renouvelable.

La convention repose, dans le cadre des obligations du label et des attentes des collectivités publiques partenaires, sur l'énoncé du projet artistique et culturel.

Le suivi régulier de l'exécution de la convention pluriannuelle d'objectifs s'effectue dans le cadre de l'instance décisionnelle statutaire de la structure ou, si les partenaires publics signataires n'y siègent pas, au sein d'un comité de suivi réunissant ces derniers et les dirigeants de la structure, au minimum une fois par an.

La situation de l'emploi fait l'objet annuellement d'un bilan social simplifié assorti de l'information « grille emploi » annexée à la convention pluriannuelle d'objectifs.

Ce bilan comporte également un volet spécifique à l'application de la parité dans la mise en œuvre des engagements de la section I du présent cahier des charges.

B. Les moyens financiers

Pour le fonctionnement général de la structure et la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, la structure bénéficie d'un soutien financier de l'État et des collectivités territoriales. Ce soutien doit contribuer à asseoir le modèle économique de la structure, de façon à assurer la pérennité du projet d'intérêt général qu'elle porte.

Les moyens financiers alloués à la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » lui permettent de garantir la réalisation de son projet artistique et culturel, d'affirmer son inscription dans le territoire et de respecter les termes définis par la convention.

Le suivi budgétaire annuel s'effectue en fonction des statuts de la structure labellisée, selon une présentation budgétaire analytique, distinguant en particulier la part des frais de fonctionnement et ceux liés à son activité artistique et culturelle.

Pour les structures labellisées « Centre d'art contemporain d'intérêt national » inscrits au sein d'un équipement pluridisciplinaire, un budget autonome, spécifique au centre d'art contemporain, doit être identifié et détaillé dans toutes ses composantes tant en termes de charges (équipes et services mutualisés, notamment) qu'en termes de produits.

C. La réponse aux enquêtes des partenaires publics finançant la structure

La directrice/le directeur de la structure labellisée « Centre d'art contemporain d'intérêt national » s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux enquêtes statistiques menées par les partenaires publics, notamment en ce qui concerne les financements, les ressources humaines, la fréquentation des manifestations, le nombre et le coût des manifestations, les dispositifs particuliers (éducation artistique et culturelle...). Il produit un bilan retraçant notamment la répartition entre hommes et femmes des artistes et des techniciens intervenant dans la mise en œuvre des engagements de la section I du présent cahier des charges.

La structure labellisée se dote d'outils de connaissance et de développement des publics.

Section III Évaluation

Un an et au plus tard 6 mois avant l'expiration de la convention, la direction de la structure remet une autoévaluation sur la base du présent cahier des missions et des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan argumenté des actions développées, de la documentation des indicateurs et de la réalisation des objectifs et est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

Si l'avis de la DRAC est positif et partagé par la direction générale de la création artistique (DGCA), les conclusions sont transmises au centre d'art et une réunion, à l'initiative de la DRAC, peut être organisée dans les locaux de la structure, afin d'en partager les conclusions avec l'ensemble des partenaires publics. Cette réunion n'a cependant pas lieu d'être si un travail du service de l'inspection de la création artistique est en cours avec la structure.

Par ailleurs, à tout moment, le ministre chargé de la culture peut confier une mission d'évaluation à ses services d'inspection donnant lieu à une procédure contradictoire. La diffusion du rapport définitif et des conclusions de l'administration s'effectue sous l'autorité de la DRAC qui peut organiser une réunion de restitution avec les partenaires publics.

Sur la base des documents élaborés par la direction de la structure et, le cas échéant, d'un avis de l'inspection ou du rapport de la mission d'évaluation, les partenaires publics, après concertation, font connaître leur intention en ce qui concerne le renouvellement de la convention au plus tard trois mois avant son échéance.

Le projet de renouvellement comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs maintenus de la précédente convention et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le **2 JUL. 2019**

ID : 052-130023237-20190701-20190701CA16-DE

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

ANNEXE 2 à la délibération
n° 20190701CA16

Projet artistique et culturel

Jean-Michel GERIDAN

Sommaire

Sommaire	2	b. Insertion, formation et structuration professionnelle ..	24
Introduction	3	c. Politique partenariale, inscription dans les réseaux artistiques et culturels.....	23
1. Le projet artistique	5	d. Politique internationale	25
a. Programmation, prospection, recherche et expérimentation....	5	3. Les moyens.....	27
b. Conception d'expositions significatives de la création contemporaine	10	a. Un groupement d'intérêt public	27
c. Production d'œuvres significatives des formes actuelles de l'art.....	11	L'Assemblée générale.....	28
d. Activités complémentaires....	13	Le Conseil d'administration ..	29
Médiation et diffusion hors les murs	13	Le Conseil d'orientation scientifique.....	31
Editions	14	Les instances représentatives du personnel.....	32
Collections	15	b. Moyens humains	34
Documentation et archives.....	17	Le directeur général	34
2. Le programme culturel.....	18	L'équipe.....	35
a. Accueil des publics, actions de sensibilisation, de médiation et d'éducation artistique et culturelle	18	c. Moyens matériels.....	38
		d. Moyens financiers.....	41
		Cadre juridique.....	41
		Gestion budgétaire.....	42

Introduction

Le Signe, une jeune structure, mais dont l'histoire s'inscrit pleinement dans celle du graphisme en France, doit être conduit avec le soin de son positionnement, de l'affirmation de sa posture artistique, et de son accompagnement sans faille au développement et au rayonnement de la discipline des arts visuels qu'est le design graphique.

Le Signe doit être entendu comme une plateforme de dialogue entre un champ particulier de la production artistique et un public. Ce champ particulier, pour reprendre Marie-Josée Mondgain, est la rotule, le "et", de ce que l'on désignait de culture et de communication.

L'axiologie, une fois entendue, permet de saisir le caractère artistique expérimental des productions et de leurs lieux d'apparitions entre la création industrielle et l'auto-production. L'objectif qui nous anime est le soutien à la création et la sensibilisation des visiteurs (public, étudiants, scolaires...) à la pertinence esthétique et sociale de l'art contemporain, quelle que soit son échelle. Ainsi donc, des actions de créations et de diffusion se doivent d'être engagées comme autant d'espaces de dialogues sur ce qui construit notre rapport aux formes contemporaines. Expositions monographiques ou collectives,

cycles de projections, rencontres, dispositifs d'accompagnement des publics. Il s'agira avec l'équipe du Signe d'être en recherche constante de modèles innovants de programmation, de diffusion et de médiation. Cette recherche est un objet de redéfinition d'une rencontre du spectateur et des arts visuels. Il s'agit de prendre en compte les questionnements qui agitent le monde dans sa complexité et sa diversité.

Notre programmation doit conjuguer un regard sur la scène nationale et internationale et soutenir la création sur un territoire donné. Affirmer le Signe, à Chaumont, comme un espace de création au plus près de l'actualité artistique, c'est déployer son activité au travers d'un programme annuel d'expositions et un travail de médiation. L'autonomie d'une programmation prospective et la réactivité sont les clés de nos actions de "défrichage". Le Ministère de la Culture, par ailleurs, emploie à l'endroit des centres d'art le terme de "têtes chercheuses".

Il s'agit de répondre, dans le projet que nous vous délivrons, dans nos missions et attributions, aux objectifs définis par la circulaire ministérielle du 9 mars 2012 relative au conventionnement avec des centres d'art

contemporain ainsi qu'à ceux du label « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».

Être aux avant-postes de la création de notre champ transdisciplinaire, c'est faire

partie intégrante d'un maillage territorial, constitué de 46 centres d'art, tout en affirmant le caractère singulier du Signe, lieu unique dédié au design graphique contemporain.

1. Le projet artistique

a. Programmation, prospection, recherche et expérimentation

- I. Un projet artistique
- II. Une programmation
- III. Des dispositifs d'expositions et de monstrations novateurs
- IV. Une prospection, veille artistique et technologique
- V. Une place pour une recherche aux modalités spécifiques
- VI. Favoriser les relations avec les autres institutions en France et à l'étranger
- VII. Des commissaires associés
- VIII. Établir des partenariats
- IX. Visites d'ateliers et d'expositions

Il est en jeu de conduire un programme triennal fondé sur le primat du sensible. Sans présupposés de médium, ni de supports, de considérer le design graphique comme objet transformateur d'un environnement, du monde. "Ouvrir les formats, ré-enchanter les usages" est le postulat que nous portons. Cette quête du sens et du geste artistique qu'il ne faudra jamais perdre de vue, qu'elle soit

esthétique, technique, scientifique, sociétale et économique, doit être notre horizon. La mission de production est centrale, il s'agit de s'affirmer tel un laboratoire d'expérimentations et de médiations artistiques pour les créateurs ainsi que les publics.

Nous nous devons d'intervenir à des moments clés des phases de production, de porter une politique éditoriale accompagnant les créateurs.

Les axes programmatiques sont les suivants :

- La transmission des savoirs
- Le récit trans-médias
- La data-visualisation
- Le design graphique comme outil performatif et collaboratif
- L'archive et le document
- L'engagement social
- Le design d'utilité publique

La création éditoriale, imprimée et à l'écran, l'illustration, le dessin de presse, la photographie, la typographie, les relations

entretenu du design graphique avec la langue, le texte, l'architecture, le design, l'industrie, l'art contemporain, le théâtre, la danse, la musique, le sport seront à prioriser sous ces axes programmatiques.

Nous prenons garde à l'équilibre des représentations, que celles-ci soient générationnelles où de genre en ayant un souci tout particulier de la représentation femme-homme, et en ouvrant notre programmation à l'international.

Il s'agit d'établir sur ce propos une programmation ambitieuse dans le respect de l'exercice budgétaire. Il nous faudra aussi compter sur des ressources propres et le cas échéant trouver de nouveaux partenaires et mécènes.

Aussi, il est à signifier, toujours en référence à Lyotard, que l'exposition (qu'elle soit monographique ou collective) du design graphique lui fera perdre une qualité. Cette qualité informationnelle perdue doit être compensée, ou soutenue par le dispositif. Il s'agit d'apporter une qualité autre, d'apporter une re-contextualisation de l'objet exposé. La perte de l'injonction doit se déplacer vers un autre champ. L'intervention de Gilles Deleuze, concernant les rapports qu'entretiennent l'art et la communication est éclairant à cet endroit.

Montrer, exposer le design graphique, c'est offrir des

conditions favorables et innovantes à un art qui n'est pas seulement celui du plan mais celui du temps. La condition de réception du design graphique tel que le Signe doit l'envisager doit dépasser sa seule condition muséographique. Si un parti pris esthétique, un modèle historicisé a pris le pas, ce projet artistique intègre pleinement le design d'espace et se veut une réponse singulière pour chacune des propositions artistiques reçues. Ce volet est essentiel et ne doit être minoré. L'objet de ce volet est la condition de réception adéquate à tout objet relevant ou non de la commande.

De la commande aussi il sera question. Le design graphique, nous l'avons développé plus haut, peut répondre à une commande, avoir un commanditaire. Cette commande, il ne s'agit en rien de l'ignorer. Si nous le faisons nous perdrons un pan essentiel, constitutif du design graphique, de ses lieux d'apparition. La commande, donc, a de nombreuses échelles, mais je crois que nous pouvons l'intégrer dans ce l'on désigne de "création située". La création située m'apparaît plus juste comme définition que la création contextuelle. L'enjeu donc pour le Signe est de créer des situations, des situations de l'art, ou plutôt du design graphique, qui affirment l'autonomie des objets de monstration.

L'ambition que nous devons porter est d'accompagner les créateurs

dans ces espaces temps, qu'ils soient en amont, en aval et hors de la commande. Être un espace de liberté, de création et d'expérimentation, permettre d'aller au-delà d'une remise d'un projet sous contrainte.

L'organisation d'un rythme d'expositions est une gageure spécifique du projet du Signe. Il faudra mettre en œuvre une matrice d'expositions déclinables.

Cela est rendu possible par différents régimes d'exposition et de production. Cela ambitionne une redéfinition des plateaux d'une surface d'exposition de 4000m², pouvant être modulé en 2 ou 3 lieux d'expositions, si l'on omet les vitrines, elles aussi espaces à investir.

Il s'agit d'une logistique particulière permettant de créer des espaces temps identifiés, propices à la rencontre entre les créateurs, un public et les acteurs et lecteurs des arts visuels.

Notre capacité à soutenir la création graphique contemporaine doit être animée par une double envergure, nationale mais aussi internationale.

Cette double gageure sera résolue grâce à la structuration d'un réseau de diffusion avec des institutions partenaires, à mettre en place par le biais de conventions réciproques. La coopération internationale, notamment à l'échelle européenne, est à privilégier. S'appuyer sur un réseau de partenaires (Graphic

Matters Breda, GDF Scotland, Brno Biennial of graphic design... voir page 18) à consolider permettra à moyen terme des collaborations curatoriales, des échanges artistiques, des co-productions de pièces et des publications.

De mise en réseau, sur le territoire national, il est question dans ce projet. Si nous avons évoqué le Signe en qualité d'espace spécifique pour les graphistes, les professionnels, les étudiants, les publics, il est urgent de l'inscrire dans une politique de maillage territorial des centres d'art. À cette fin, il sera nécessaire de s'inscrire, d'adhérer au réseau D.C.A. Particulièrement attentif aux missions incombant à un établissement s'affirmant tel un centre d'art, je souscris à cette définition préalable : « Émetteurs d'idées, d'utopies et de formes inédites, lieux de rencontre avec l'artiste, les centres d'art contribuent à initier des débats et échanges sur les mutations de notre société ». Le réseau D.C.A., dans une perspective d'internationalité, sera membre d'un réseau en constitution.

Une inscription au réseau D.C.A est à mener, et dans ce même souci de mise en réseau faire partie intégrante du CIPAC. Il est à souligner que ces associations de professionnels réunies régulièrement sont des lieux de concertation, de partage et de réflexions au regard des politiques culturelles.

Si des actions spécifiques doivent être menées auprès du réseau national des Écoles supérieures d'art et de design – on songera aussi à des formes expositions – et particulièrement du réseau des établissements du Grand-Est, il faudra avoir un soin tout particulier envers le Lycée Charles de Gaulle. Déjà lié par une convention de partenariats forts, il faudra soutenir workshops, conférences, cours, mise à disposition d'espaces, productions, accueil de stagiaires.

En terme de laboratoire, s'il est un volet essentiel et urgent à mettre en place au Signe, et qui me semble à cet instant terriblement absent, c'est bien de donner une place significative à ce que l'on désigne de recherche. L'identification du lieu dédié à une recherche spécifique au design graphique, de ces modalités, doivent s'inscrire dans les fondements d'une histoire de la recherche. Nous nous attacherons à 4 outils méthodologiques majeurs, objectivés de la sorte :

- d'une recherche *sur*
- d'une recherche *dans*
- d'une recherche *pour*
- d'une recherche *par*

La recherche *sur* traitera donc de la pratique même et par extension de la profession. Elle englobe donc études historiques et exploration de problématiques contemporaines. Il s'agira à cet endroit de poser les conditions adéquates, afin de

documenter, d'interpréter, d'évaluer et d'éclairer un savoir.

Ensuite, la recherche *dans* recouvre les notions interprétatives et spéculatives du domaine. Champ d'expérimentation prospectif, il s'agit de dessiner de nouveaux usages, de nouvelles formes de production, mais aussi de distribution. Cette dimension distributive inclut l'espace urbain.

Aussi, la recherche *pour* intègre pleinement la recherche au processus de réalisation. Il s'agit d'une recherche-crédation portant sur un sujet, mais aussi sur ses utilisateurs, ses lecteurs, ses acteurs.

Ajoutons enfin ce concept établi récemment, en 1993, par le professeur Christopher Frayling du Royal College of Arts désigné de "recherche *par* le design [research by design]". Il s'agit ici de création à caractère performatif, exploratoire, d'une enquête.

Par la recherche, nous nous devons d'englober les notions de pratiques théoriques et plastiques. Il est donc à mettre en œuvre dans ces 3 prochaines années un dispositif opérationnel d'accueil de chercheurs résidents.

La Biennale de design graphique de Chaumont est l'héritière des rencontres internationales des arts graphiques. C'est bien la dimension de rencontre, d'un rendez-vous de la profession et des publics qu'il s'agit mettre à l'œuvre. Chaumont doit s'affirmer

Lieu incontournable de la profession et des écritures, dans son acception globale. Expositions thématiques, workshops, conférences, rencontres, sélection internationale d'affiches et concours étudiant, concourent à cela.

Si l'affiche imprimée est reine sur ce territoire, il ne faudra néanmoins plus minorer les aspects multimédias de cet objet. En effet, les nouveaux systèmes d'affichages digitaux ont permis l'émergence de nouvelles pratiques, et il est temps de leur donner toute leur place. Il est de plus une hypothèse à

développer, un objet disparu à faire revivre dans le paysage du graphisme. Si l'on souhaite véritablement montrer l'un des aspects significatifs de la création éditoriale en France, un événement autour de la vitalité éditoriale de l'Hexagone nous manque cruellement. Là encore, je crois que le Signe a une carte significative à jouer, avec l'association Chaumont Design Graphique aujourd'hui en charge du Salon de l'édition graphique, mais aussi avec le réseau des écoles supérieures d'art et de design.

b. Conception d'expositions significatives de la création contemporaine

— Affirmation du caractère contemporain dans la conception, production et la co-production, que l'exposition soit monographique ou collective.

— Invoquer plusieurs disciplines artistiques, les associer.

— Inscrire, ponctuellement, dans une logique de programmation des objets au caractère historique.

— Expositions hors les murs.

L'année 2018 a permis de préciser le projet du Signe et d'affirmer son orientation artistique et culturelle, résolument tournés vers le soutien et la diffusion de la création contemporaine dans le champ du design graphique. Forts du projet artistique que je défends, les choix de programmation des expositions ont été autant de signaux envoyés en direction des professionnels du design graphique mais également de tous les publics curieux.

L'année a débuté en fanfare avec le parcours jeunesse interactif *Les Petits Spécimens 2, Tout se*

transforme qui a exploré les liens entre l'image et le son, et la grande exposition de l'été *Chemin Papier, L'illustration et ses marges* qui a permis aux visiteurs de découvrir quinze illustrateurs internationaux.

Les deux expositions d'automne ont ensuite confirmé le rôle de défricheur des champs et des tendances du design graphique du Signe, puisqu'après le multimédia et l'illustration, *Pierre Faucheux, Espaces de lecture, lecture d'espaces* a permis de mettre en lumière un travail de recherche sur cette figure historique et de se délecter de ses créations éditoriales comme de ses projets architecturaux. L'architecture, c'est aussi ce qu'interroge *Building Site, Cinq installations de Richard Niessen*, exposition qui a offert un panorama rétrospectif et prospectif de l'œuvre d'un créateur contemporain influent.

La programmation artistique prévisionnelle 2019-2024 ci-annexées poursuivent ces objectifs programmatiques décrits page 5.

c. Production d'œuvres significatives des formes actuelles de l'art

- Contribution à la réalisation d'œuvres.
- Prévoir les conditions de la rémunération de l'artiste et de la réalisation des productions.
- Droits et obligations de chacun.
- Régimes de la résidence.

Dès l'année 2018, une politique de commandes d'œuvres et d'installation a été mise en place. Elle sera amplifiée les années suivantes.

En effet, dans le cadre de l'exposition-installation *Les Petits Spécimens 2*, deux commandes ont été proposées à Chevalvert en vue de produire deux œuvres-dispositifs interactifs et collaboratifs à destination des parents et des enfants : le *Sonophage* et la *Canopée sonore*. Ces projets de création artistique ont pour objectif de répondre aux missions suivantes : permettre la création d'une œuvre en liaison avec les missions, la programmation et l'actualité du Signe ; permettre la création d'une œuvre inédite qui développe un aspect spécifique de la trajectoire artistique du studio de design visuel Chevalvert.

Quant à Richard Niessen, l'exposition monographique qui lui a été consacrée a permis la

commande de trois installations inédites et rétrospectives de son œuvre, à côté de deux installations historiques, lui permettant de poursuivre et de développer ses recherches à une plus grande échelle.

En 2019, fort du partenariat que le Signe a noué avec l'imprimeur sérigraphie Légard Graphique, le Signe a permis aux designers Mathias Schweiger et Tereza Ruller de réaliser œuvres et affiches grands formats, en leur donnant carte blanche.

Les projets de commande ou de coproduction d'œuvres originales à des artistes vivants dans le cadre notamment d'expositions où ils sont invités se poursuivra sur la période 2019-2024.

Le soutien à la production dans le champ disciplinaire du design graphique s'exprime également à travers l'accueil de designers graphiques en résidence artistique. Héritier d'une longue histoire du graphisme à Chaumont, marquée par des résidences fondatrices de longue durée de certains des graphistes français parmi les plus reconnus, le Signe a accueilli à son ouverture en 2016-2017 une première résidente pour une durée d'un an.

A l'occasion de l'exposition *Chemin Papier, L'illustration et ses marges*, deux types de résidence ont été organisées pour quatre artistes ou collectifs d'artistes. Une première a eu lieu les 5, 6 et 7 février 2018. Trois membres du collectif Cucufa, chargé de la scénographie de l'exposition, se sont rendus chez l'imprimeur-sérigraphe Légard graphique afin de penser et réaliser les affiches qui serviront à la communication autour de l'exposition et à la scénographie. Un système de combinaison des dessins des illustrateurs sur différents types de grille a été créé et décliné sur les différents formats.

En lien avec le projet d'exposition, trois des auteurs de l'exposition ont été invités à réaliser des œuvres originales in situ, en réponse au contexte du lieu et au projet curatorial et scénographique développé par les commissaires et designers. Le dispositif favorise l'échange et l'émulation. Les auteurs sont en effet en résidence de création simultanément, dans le même espace et projet. La création de l'œuvre est complétée par une semaine collective de réflexion, conception et développement d'ateliers de médiation, qui seront par la suite mis en œuvre par l'équipe de médiation du Signe.

Les projets de résidence artistique se poursuivent en 2019 dans la perspective de construire des programmes de résidence annuelle, plus ouverts à travers des appels à

candidature et mieux identifiés et reconnus par le biais de l'inscription de ces dispositifs dans les réseaux des lieux de résidence (CNAP, arts en résidence, etc.). Rares sont les structures accueillant des designers graphiques en résidence, leur permettant de prendre du recul sur leur pratique, d'expérimenter et le cas échéant de produire, il convient de pallier ce manque.

L'année 2019 verra la mise en place d'un programme de résidence annuelle à destination des designers graphiques, des chercheurs en sciences du langage et de la communication, des théoriciens, historiens ou commissaires spécialistes des champs du graphisme et de la culture visuelle. Ce dispositif est coproduit avec l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, acteur de son territoire chargé de mettre en œuvre une politique nationale, sur une thématique de recherche commune autour de la communication prospective et de la mémoire. À l'instar de projets similaires outre-Atlantique ou en Europe du Nord, il s'agit de proposer à un ou des designers graphiques, en lien ou non avec des chercheurs d'autres disciplines, en équipe de deux ou individuellement, de réfléchir, d'inventer, de mettre en forme, en messages, symboles ou signes, tous supports confondus, autour de la problématique de la réception de l'information à l'échelle des millénaires.

d. Activités complémentaires

Médiation et diffusion hors les murs

- Formes artistiques itinérantes.
- Structures mobiles.
- Investissement temporaire de l'espace est des lieux publics.
- Permettre l'accès aux repères historiques et esthétiques, socles du développement de l'art contemporain.

- Projections
- Colloques
- Cours
- Séminaires
- Concerts
- Spectacles
- Festival
- Conférences

Le Signe propose régulièrement des conférences faisant écho aux expositions et parcours en place au Signe : artistes, commissaires, chercheurs sont conviés. Ces conférences s'adressent à un grand public ayant pour objectif d'éclairer un aspect spécifique des œuvres et outils exposés. Il s'agit de trouver pour la période 2019-2024 une forme de régularité pour prendre rendez-vous avec le public fidèle, ainsi que d'innover dans l'offre pour répondre aux attentes de nouveaux publics.

Le Signe s'est par ailleurs engagé depuis 2018 à marquer ses vernissages par des offres spécifiques et thématiques, qui s'inspirent des expositions, en proposant une prolongation de l'expérience du spectateur par des ambiances festives et graphiques. Par exemple, le parcours jeunesse Les Petits Spécimens a été organisé à 16h — l'heure du goûter, avec un habillage de l'accueil du Signe dans les tonalités de l'enfance, avec un goûter offert. Le finissage a constitué en une déambulation proposée par un collectif d'artistes. Le second vernissage, Chemin papier, le 31 mars, était une invitation à l'art de vivre tout en papier et l'impression, grâce à une performance de salon de Nicole Crème. L'artiste sérigraphie a réalisé cette performance sur des chutes de papier de la scénographie de l'exposition. Les artistes présents au vernissage se sont joints à la performance, en dessinant aux côtés du public du Signe. Ces dessins collectifs ont été offerts au public du vernissage. Véritable amplification de l'exposition, cette ouverture événementielle a été aussi l'occasion d'offrir au public une ambiance musicale avec DJ set.

Enfin, dans sa volonté d'enrichir ses liens avec ses publics, le Signe

propose tout au long de l'année des rendez-vous éclectiques, pour des sorties entre amis ou en famille : animations, rencontres et concerts (un par mois) en partenariat avec les conservatoires de musique et les associations du territoire. Cette dimension festive et musicale

est soutenue par la direction des politiques culturelles de la Ville de Chaumont, qui a piloté une partie de l'événementiel de la deuxième édition de la Biennale internationale de design graphique 2019.

Editions

- Publications imprimées.
- Publications à l'écran.
- Diffusion
- Co-édition, ou la co-diffusion.
- Publication de catalogues, d'ouvrages.

L'édition constituant un champ de recherche et d'expression pour les designers graphiques, les publications réalisées par le Festival puis celles du Signe depuis la création de sa maison d'édition en 2017 ont été très attendues par la profession. Il s'agit de trouver un équilibre entre une politique de diffusion large qui permet aux ouvrages généralement bilingues d'être distribués jusque dans les librairies à l'étranger, et une expérimentation dans les formats et la mise en page. Cette politique se poursuivra sur la période 2019-2024, assortie d'une réflexion sur la diffusion-distribution, sur la coédition ou le soutien à l'édition, ainsi que sur le choix des manifestations faisant l'objet d'un catalogue, ce dernier devant

représenter une contribution significative et inédite au champ du design graphique.

Dès 2017, le catalogue de la première Biennale internationale de design graphique, qui ne couvrait que le 27^e concours international d'affiches et dont la conception a été confiée au studio Helmo, illustre cet équilibre, salué par les étudiants et les professionnels. Ensuite, en 2018, le catalogue de l'exposition Chemin Papier, l'illustration et ses marges a été conçu comme un livre original et inédit, découpé en 2 parties :

- La première partie est un portfolio rassemblant 26 images inédites, créées par les artistes de l'exposition.
- Au travers d'une série d'entretiens accompagnés de photos d'atelier, la seconde partie du catalogue permet de faire la connaissance des 14 créateurs et d'entrer dans l'intimité de leur pratique.

L'édition peut également s'envisager dans un format plus

souple et modeste, lorsque les artistes et commissaires s'emparent de l'objet éditorial et l'insèrent dans le parcours de l'exposition. Le journal *Pierre Faucheux, espaces de lecture, lecture d'espaces*, conçu par officeabc, donne par exemple la parole à Pierre Faucheux et à des éditeurs, des auteurs, proches du typographe-urbaniste. Le visiteur de l'exposition peut, à loisir, activer les phrases-images inscrites au dos de cimaises thématiques en se reportant, par un système d'appel, à ce journal de salle augmenté, outil de légende et

de contextualisation des objets sélectionnés dans l'exposition. Il en est de même pour l'installation *The Cabinet of Cases of Construction* de Richard Niessen.

Le catalogue de la deuxième édition de la Biennale internationale de design graphique intitulée *Post Medium*, conçu comme l'identité visuelle de la manifestation par la graphiste belge Inès Cox permet d'appréhender la politique éditoriale du Signe, entre expérimentation, mise en valeur des contenus et diffusion large.

Collections

- Constituer un inventaire exhaustif des pièces.
- Permettre la meilleure diffusion des pièces de la collection.
- Etablir des conditions favorables à la conservation.
- Prévoir dans les statuts les dispositions relatives à la propriété de ces œuvres et à leur dévolution.

Le Signe a engagé et poursuivra sur la période 2019-2024 le travail de récolement et numérisation des œuvres de sa collection. Chaumont, forte d'une collection remarquable d'affiches anciennes (5 000 pièces) léguée en 1906, s'est imposée comme un haut lieu du design graphique depuis la création en 1990 d'un

festival et d'un concours international qui a permis la constitution d'une collection d'affiches contemporaines de plus de 40 000 pièces. Chaque concours international d'affiches, ouvert depuis 2019 aux affiches animées, constitue une campagne de dons manuels de grande envergure, seuls modes d'acquisition avec les dépôts. L'informatisation de ces œuvres fait l'objet depuis 2018 d'une nouvelle stratégie avec la migration progressive d'une base difficilement praticable vers une base de données interne en cours de développement, dont l'interface publique serait assurée par des portails existants auxquels il conviendra de se rattacher (ex : Gallica, Musées du Grand Est, etc).

Le nouveau site internet du Signe, lui aussi en cours de développement et livré en 2019 participera à la valorisation des collections à travers une galerie d'images.

La diffusion des collections passe en outre par les demandes de prêts régulières, notamment de grands musées (Musée d'Orsay, Grand Palais, Stedelijk Museum, etc.), de reproductions, ainsi qu'à travers des expositions itinérantes, dans des formats souples et adaptables, hors des lieux de diffusion habituels de l'art, comme lors des collaborations du Signe avec la Région Grand Est, à l'occasion de « L'Europe à l'affiche. Les collections du Signe », Hôtel de région Grand Est, Strasbourg, 30 avril-25 mai 2018 : 35 affiches contemporaines, ou encore « Une

invitation au voyage, Tourisme dans les collections du Signe », Péniche selon un itinéraire dans villages de la région, juillet-octobre 2018 : 40 affiches reproduites.

Enfin, une réflexion sera menée pour préciser, définir et mettre en œuvre sur la période 2019-2024 les conditions d'entrée des œuvres dans les collections du Signe, à travers une commission d'acquisition sur le modèle de celles organisées dans d'autres établissements préalablement aux commissions régionales d'acquisition des œuvres d'art pour les musées de France.

Ces éléments relatifs aux collections feront l'objet d'une stratégie spécifique consignée dans un plan de gestion des collections en cours d'élaboration.

Documentation et archives

- I. Constituer des archives pour un Centre d'art contemporain d'intérêt national.
- II. Établir les conditions d'accès et de conservation d'un patrimoine.
- III. Documenter la mémoire de ses actions.
- IV. Rendre publique cette documentation par l'outil informatique.

Il apparaît urgent de travailler aux conditions et à l'accès des archives. Documenter la mémoire de nos actions est à envisager de façon à s'inscrire dans une démarche de soutien à la création et non uniquement relevant d'une commande graphique.

L'établissement des conditions d'accès et de conservation de notre patrimoine composé d'affiches, mais aussi de composites, devra faire l'objet d'une étude. Si nos archives doivent être accessibles à toutes

et tous, un déploiement sur l'outil informatique doit être envisagé en priorité sur le web, mais aussi par le biais d'applications mobiles en addition aux guides de visites "augmentées".

[Cf. MET Museum]

Une réflexion est engagée depuis 2017 en lien avec le Conseil d'orientation scientifique du Signe sur le rôle du Signe vis-à-vis des archives des designers graphiques disparus que les ayant droits souhaiteraient donner au Signe. Il s'agit de travailler sur ce sujet avec des acteurs spécialisés comme l'IMEC ou les archives départementales. En l'état de ses capacités, le Signe n'accepte en dépôt que les archives dont les objets, leur inventaire et leur étude concourent à la programmation artistique, notamment dans le cadre d'une exposition, comme c'est le cas pour les archives du graphiste Pierre Bernard.

2. Le programme culturel

— Une politique de transmission de l'art contemporain.

— Une politique d'éducation artistique et culturelle.

— Un lieu de ressource sur le territoire.

a. Accueil des publics, actions de sensibilisation, de médiation et d'éducation artistique et culturelle

— Établir les conditions d'accueil des publics les meilleures possibles avec les œuvres et les artistes.

— Une stratégie de fidélisation et d'élargissement des publics.

— Une attention particulière aux publics empêchés, éloignés de l'offre artistique, pour des raisons sociales, géographiques, économiques ou physiques.

— Une politique tarifaire adaptée, des horaires d'ouverture et des actions de communications ciblées.

— Une mission éducative.

— Une programmation régulière de médiation.

— Une programmation régulière de sensibilisation.

— Une programmation régulière de formation [Réseau Canopé 52,

institutions, organismes référents pour les professionnels et des publics empêchés].

— Une expérience du sensible et de la connaissance des œuvres.

— Des actions et des outils.

— Prendre en compte la sensibilisation du public le moins expert de même que les recherches plastiques, critiques, théoriques et historiques les plus avancées.

Depuis son ouverture, le Signe affiche sa volonté d'aller à la rencontre des publics à travers une politique généreuse d'ouverture des espaces du Signe. Le public est en effet accueilli chaque jour de la semaine, toute l'année, ainsi que certains jours fériés. Le Signe est ouvert et libre d'accès du mercredi au dimanche, de 14h à 18h. Des nocturnes jusqu'à 24h sont proposées en période

estivale. Enfin, du lundi au vendredi, le Signe permet l'accès aux expositions sur réservation, pour les groupes, notamment scolaires.

La tarification est l'une des composantes de ce qui façonne l'identité d'un lieu. La fidélisation du public local est vitale pour le rayonnement local du Signe. L'enjeu se situe dans l'incitation à revenir, signe de l'appropriation du lieu par le visiteur qui devient alors « usager » du lieu. Un tarif payant serait une barrière et une contrainte pour le visiteur, souvent timide et impressionné par le bâtiment, alors que la mission du Signe porte un enjeu en faveur du lien social. C'est pourquoi le Conseil d'administration s'est toujours engagé dans une politique volontariste de gratuité d'accès aux expositions temporaires, sur le modèle de la plupart des centres d'art contemporain présents sur le territoire national. Les visites commentées annoncées dans le programme périodique ou à destination des scolaires ou du champ social sont eux aussi gratuits. En revanche, les services additionnels aux publics sont payants.

Parmi l'offre aux publics récurrente, un dimanche sur deux, le Signe propose une visite commentée gratuite des expositions. D'une durée d'une heure, chaque visite permet de découvrir et d'approfondir l'exposition présentée. Un document de visite, ludique et

synthétique, est également proposé aux visiteurs à chacune des expositions.

Le jeudi soir, à raison d'environ quatre cycles par an, des ateliers pour adultes sont organisés, animés par des designers graphiques en lien avec l'équipe des publics. Ils permettent de s'initier ou d'approfondir une technique particulière, comme la sérigraphie ou le code informatique, tout en rentrant dans la démarche artistique d'un designer, avec une restitution systématique. C'est cet objectif qui préside aux ateliers pour le jeune public, dans ou hors champ scolaire, qui se déroule quant à eux tout au long de l'année, en adaptant la méthodologie aux âges des participants. Tous les ateliers du Signe sont conçus en lien avec la programmation des expositions, ce qui permet d'offrir aux publics une expérience diversifiée du Signe, à l'échelle d'une journée entière.

Le Signe s'inscrit en outre dans les événements nationaux comme les journées européennes du patrimoine, la fête de la musique, etc. en proposant un programme d'activités dédié.

Le Signe affiche une action volontariste à destination de l'éducation artistique et culturelle, poursuivant une politique engagée par le pôle graphisme de la Ville de Chaumont dont il a pris la suite. Deux projets artistiques globalisés sont ainsi réalisés chaque année avec l'Académie de Remis, la DRAC Grand

Est, le réseau Canopé et parfois le Conseil départemental. À titre d'exemple, en 2018, se sont achevés le projet « Cartes sensibles » avec Timothée Gouraud, graphiste et passeur d'images, qui a mené un travail artistique autour du territoire pendant une durée de 72 heures d'interventions pédagogiques auprès de 407 élèves, ou encore le projet « De la typographie à l'enluminure » mené par Sandrine Nugue et articulé autour de l'événement "Langres à la Renaissance", qui a touché 495 élèves.

Avec ses partenaires du champ de l'éducation nationale, le Signe e préfiguré en 2018 puis créé en 2019 à l'occasion de la deuxième édition de la Biennale internationale de design graphique un Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle (PREAC) « Design graphique » qui a concerné plus de 40 enseignants et acteurs associatifs et culturels à travers plusieurs journées de formation. Ce PREAC ambitionne de se renforcer et de devenir une référence sur la période 2019-2024.

Concernant les publics à besoins spécifiques, les partenariats engagés au cours des deux précédentes années ont été consolidés et visent à être augmentés. Une offre de visite couplée à des ateliers est adaptée aux publics, prenant en considération les spécificités cognitives, moteurs et sociales de chacun. Des projets spécifiques organisés sur plusieurs séances et abordant des thématiques précises ont également été proposés à certaines institutions.

Partenariats développés :

- Milieu hospitalier : Centre hospitalier de Chaumont : E.H.P.A.D. de Riaucourt / Hôpital de jour - École Buissonnière / E.H.P.A.D. de la Maison de l'Osier Pourpre / IME Val de Suisse
- Champ social : Centre Social le Point Commun / Culture du Cœur / Association Initiales / France Terre d'Asile - CADA
- Milieu pénitentiaire : Protection Judiciaire de la Jeunesse / SPIP Aube-Haute Marne / Maison d'Arrêt de Chaumont

b. Insertion, formation et structuration professionnelle

I. Contribuer à l'insertion professionnelle

II. Accompagner l'expérimentation

III. Accompagner la recherche

IV. Accompagner la réalisation de leurs œuvres

Il s'agit de contribuer à l'insertion professionnelle de créateurs en recherche. Il y a là une gageure, une mise en lumière par Jean-François Lyotard dans "Intriguer, le paradoxe du graphisme", de se saisir des articulations permises par le designer graphique. Il s'agit de sortir du régime de la commande, faire un pas de côté, de sortir de la contrainte, de libérer des écritures ; en somme, de favoriser et d'accompagner l'expérimentation et la recherche. Le Ministère de la Culture exprimait en ces termes que les centres d'art sont les premiers endroits d'exposition pour nombre d'artistes, avant que leur production ne rejoigne FRAC, collections privées... Il faut adjoindre à cette dimension l'accompagnement à la réalisation de leurs œuvres.

Penser une programmation par saisons permet de fixer des moments forts et identifiés. Ces temps de restitution par l'exposition et la rencontre permettent de mettre en relation

les artistes accueillis avec les acteurs du champ :

- graphistes
- créateurs
- critiques d'art
- journalistes
- commissaires d'exposition
- directeurs de structures
- collectionneurs
- galeries
- commanditaires

[Cf. Rencontres internationales]

Œuvrer à une structuration du domaine des arts visuels au niveau local, régional, national et international, c'est aussi envisager le Signe comme un espace accueillant la formation continue. Chaumont a toute la légitimité pour devenir un pôle de formation continue, le Signe étant un objet identifié. Il s'agit d'établir les temporalités et leurs modalités d'organisation. Il faut définir des dispositifs d'accompagnement, justes et adaptés, à l'endroit de la profession. Les professionnels et les organismes sont en attente d'une telle mise en place, qualifiant même de faute si dans un

proche horizon nous ne pouvions mettre en place.

Proposer des parcours de formation, c'est accompagner des créateurs, une filière. Ce droit à la formation, désormais, est inscrit dans le droit social des artistes. La formation continue, dans notre champ, peut recouvrir des contenus très divers, au-delà des compétences proprement techniques ou artistiques, des nouvelles technologies, en passant par une réflexion sur les positionnements des artistes envers les questions de marché, d'économie et du champ des sciences humaines et sociales.

L'évolution des savoirs et des pratiques m'amène à considérer que le temps de la formation initiale ne

peut être le seul dédié à l'apprentissage. La formation continue constituera un levier à l'économie du secteur.

Les écoles supérieures d'art du Grand-Est se sont récemment saisies de cette question. Il m'apparaît être une opportunité à saisir que de participer à ce réseau, dans une perspective de mutualisation, et, dans un second temps de gagner en autonomie.

L'objectif de structuration de la discipline à travers la formation (artistique, technique, économique, juridique, administrative) nécessitera des moyens complémentaires dédiés en accord avec les objectifs signifiés par le Ministère de la Culture.

c. Politique partenariale, inscription dans les réseaux artistiques et culturels

Des partenariats doivent être recherchés afin de pouvoir favoriser la coproduction d'œuvres et d'expositions, les co-éditions, l'itinérance des expositions.

- Centres d'art
- FRAC
- Ecoles d'art
- Musées
- Ateliers de fabrique artistique
- Lieux indépendants

Les établissements culturels de la Ville de Chaumont constitue le premier réseau du Signe, à travers l'échange de visibilité, la communication partagée, la coproduction d'événements ou d'expositions avec la médiathèque les Silos, le musée d'art et d'histoire, la scène conventionnée Le Nouveau Relax, le cinéma multiplexe A l'Affiche ou la direction des politiques culturelles et notamment son service événementiel.

Le Signe s'inscrit par ailleurs pleinement dans son réseau professionnel : adhérent à Bulles, réseau des structures de diffusion de l'art contemporain en Champagne-Ardenne, il prend part

au projet de fusion de celui-ci dans le cadre d'une association régionale, comme à l'élaboration du SODAVI. Le dialogue est en outre amorcé avec l'association française de développement des centres d'art (dca) en vue d'une prochaine intégration du Signe. Enfin, le Signe projette de rejoindre le CIPAC et Arts en résidence.

Dans le champ plus spécifique du design graphique en France, le Signe participe depuis sa création à l'initiative Graphisme en France portée par le CNAP, collabore chaque année avec plusieurs écoles supérieures d'art et de design membres de l'ANDEA, et échange avec les manifestations parentes à l'instar d'Une Saison Graphique au Havre ou du Mois du Graphisme d'Echirolles.

Des partenariats formalisés ont ainsi été conclus avec :

ESAD Reims

ESA Aix en Provence

ISBA

ESAC CAMBRAI

GOLDEN BEE ACADEMY

IED Madrid

Ecoles de Condé

Lycée Bouchardon

Lycée Charles de Gaulle

Université Paris II

Université de Reims Champagne
Ardennes

PLI (éditeur)

EDITIONS 205

Il s'agit de participer au maillage territorial, en contributeur d'une structuration et du développement d'un territoire. Il s'agira de veiller au bon développement des relations avec son environnement économique et social.

- Acteurs du monde du travail
- Réseaux des travailleurs sociaux
- Entreprises
- Structures d'éducation populaire
- Associations porteuses d'initiatives citoyennes

Ainsi, des partenariats formalisés ont été conclus avec :

L'association SUBWAVE (musiques actuelles)

L'association ANTRE DE LA FOLIE (musiques actuelles)

AITEF (fonction publique territoriale)

Ligue de L'enseignement

Ligue contre le cancer

FRANCAS

AMALGAMME

Ecoles de Musique

Bibliothèques Sans Frontières

France 3 GRAND Est

L'association GEEK Mémoires (jeux vidéos)

MJC

CANOPE

Ville de Langres

CADA

CAUE

Projet artistique et culturel - le Signe, centre national

Envoyé en préfecture le 02/07/2019
Reçu en préfecture le 02/07/2019
Affiché le **2 JUL. 2019**
ID : 052-130023237-20190701-20190701CA16-DE

Dans le but de valoriser ses collections et de favoriser les échanges professionnelles, artistiques et scientifiques, le Signe est membre de l'AEPM

(Association of European Printing Museums) et de l'ICOM (conseil international des musées).

d. Politique internationale

I. Renforcer la visibilité du réseau des centres d'art contemporain.

II. Co-production d'œuvres, d'expositions et de publications avec des institutions à l'étranger.

III. Coproduction d'œuvres, expositions, de publications.

IV. Accueil d'artistes et de professionnels étrangers.

V. Commissariats croisés.

VI. Promotion et actions de coopération de la scène artistique à l'international.

Il s'agit de consolider la place du Signe comme leader du réseau IMAGE qui regroupe toutes les manifestations de promotion et de diffusion du design graphique en Europe.

Ses membres seront invités à des rencontres dans le but de structurer un projet commun et faire appel au soutien de l'Union européenne, notamment à l'occasion de la Biennale de design graphique de Chaumont :

- 4th Block - Biennale of Poster
- International Poster Biennale in Warsaw + Academy of Fine Arts in Warsaw
- Biennale of Graphic Design in Brno
- Book Art Museum
- By Design Bratislava

- Capitalics + Dada studio
- Design Village
- Element Talks
- European Design Awards
- Poster of International Festival Plaster in Toruń
- Golden Bee Moscow Global Biennale of Graphic Design
- Graphic Design Festival Scotland
- Graphic Matters
- Istype
- Kerning
- Kharkiv Design Weekend
- Moldavia Design Week
- International Poster Biennale in Warsaw + The National Museum in Warsaw
- International Poster Biennale in Warsaw + Poster Museum at Wilanów
- Pictoric
- Print Control
- Shubadesignconference
- Belarusian Union of Designers
- Torino Graphic Day + Print Club Torino.
- TypoBerlin
- TypoFest
- Typomania
- Weltform

3. Les moyens

a. Un groupement d'intérêt public

Le Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » a été créé par l'arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 portant approbation de la Convention constitutive du Groupement ci-annexée, statuts du Signe définissant ses missions et son organisation administrative.

Riche du legs de Gustave Dutailly de quelques 5 000 affiches historiques en 1905 et forte de 26 éditions du Festival international de l'affiche et du graphisme depuis 1990, la Ville de Chaumont porte un projet innovant dédié à ce champ de la création artistique, qui s'est matérialisé par l'inauguration en 2016 d'un équipement culturel sans précédent en France et à l'étranger, tant par son objet, le design graphique, que par son architecture monumentale conçue par l'agence Moatti-Rivière. Ce nouveau lieu, baptisé « le Signe, centre national du graphisme », s'est doté en 2017 d'une personnalité morale pour en assurer la gestion.

Ce chantier de préfiguration juridique et administrative du Signe s'est déroulé de l'été 2016 jusqu'au 1er avril 2017, date de début d'activité du Groupement d'intérêt public en charge de la gestion des activités du Signe. Celui-ci hérite d'une part du transfert d'une partie de l'activité de l'association Chaumont Design Graphique, celle d'organiser le Festival international de l'affiche et du graphisme, et avec elle de son personnel salarié, et d'autre part des actions menées tout au long de l'année par la Direction du graphisme de la Ville de Chaumont, dont les agents lui sont mis à disposition.

À la suite de l'inauguration du bâtiment, la Ville de Chaumont, la Région Grand Est et l'État à travers le Ministère de la Culture se sont rapprochés pour constituer un Groupement d'intérêt public régi par une convention constitutive signée le 1er mars 2017. Celle-ci, approuvée par arrêté préfectoral le 15 mars 2017, énonce notamment l'objet du Groupement (article 3) :

« Le Groupement a pour objet de gérer les activités du Signe, centre national du graphisme.

Les activités du Signe, centre national du graphisme s'exercent à titre principal sur le territoire du département de la Haute-Marne. Il a pour ambition un rayonnement national et international.

Le Groupement a pour objet d'assurer la protection et la valorisation du patrimoine conservé d'affiches de la Ville de Chaumont, et la sensibilisation des publics à sa pertinence historique et artistique. Il a également pour objet de contribuer au rayonnement du graphisme grâce à un ensemble d'actions et de services, dans lequel s'inscrit le Festival international de l'affiche et du graphisme, en favorisant une connaissance accrue de cet art.

À cette fin, ses missions sont définies comme suit :

- Acquisitions, conservation, gestion du fonds, et production d'œuvres et de ressources ;
- Production, coproduction et accueil d'expositions autour du design graphique ;
- Sensibilisation du public au design graphique ;
- Formation des professionnels et des publics, concernés par le design graphique ;
- Recherche concernant tous les aspects du design graphique (recherche appliquée, recherche fondamentale et recherche expérimentale) ;
- Animation d'un réseau de professionnels du design graphique ;
- Mise en œuvre d'une politique d'édition ;
- Organisation du festival international de l'affiche et du graphisme, et de toute autre action visant la promotion et/ou le développement du design graphique ;
- Commercialisation de produits et services ;
- Gestion de toute autre activité permettant d'assurer la promotion et le développement du design graphique. »

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale du Groupement est composée de l'ensemble des membres constitutifs, chacun d'entre eux étant représenté par une personne physique. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Groupement.

Au 31 décembre 2018, étaient membres de l'Assemblée générale du Signe :

- Pour la Ville de Chaumont, Madame Christine GUILLEMY, Maire ;
- Pour le Ministère de la Culture, Monsieur Charles DESSERVY, Directeur du pôle création, Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, élu Vice-Président de l'Assemblée générale du Signe ;
- Pour la Région Grand Est, Monsieur Pascal MANGIN, Conseiller régional, Président de la commission Culture.

La convention constitutive du Groupement confère à l'Assemblée générale les compétences exclusives suivantes (article 47) :

- Nomination, recrutement et révocation du Directeur général du Groupement ;
- Modification, renouvellement et prorogation de la présente convention constitutive ;
- Transformation du Groupement en une autre structure ;
- Prorogation et dissolution anticipée du Groupement, et détermination des mesures nécessaires à sa liquidation ;
- Adhésion, retrait et exclusion d'un membre, et fixation des modalités pratiques de retrait d'un membre ;
- Adoption et modification du règlement intérieur et administratif.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de vingt administrateurs répartis en deux collèges, un collège institutionnel avec voix délibérative et un collège technique avec voix consultative. Il est présidé par le Président du Groupement.

Le nombre d'administrateurs fixé pour le collège institutionnel garantit le caractère public du Groupement. Il est composé de la sorte :

Trois représentants de l'État :

- Madame Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Haute-Marne ;
- Monsieur Simon ANDRÉ-DECONCHAT, Chef du département du soutien à la création, service des arts plastiques, Direction générale de la création artistique ;
- Monsieur Charles DESSERVY, Directeur du pôle création, Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est ;

Trois représentants de la Région Grand Est :

- Monsieur Pascal MANGIN, Conseiller régional, Président de la commission Culture, élu Vice-Président du Conseil d'administration du Signe ;
- Madame Lilla MERABET, Conseillère régionale, Vice-Présidente déléguée à la thématique Compétitivité, Innovation et Numérique ;
- Madame Isabelle HÉLIOT-COURONNE, Conseillère régionale, Présidente de la commission Développement économique ;

Quatre représentants de la Ville de Chaumont :

- Monsieur Evrad DIDIER, personnalité qualifiée, élu Président du Groupement ;
- Madame Christine GUILLEMY, Maire ;

- Monsieur Luc CHATEL, personnalité qualifiée ;
- Monsieur Paul FOURNIÉ, Adjoint au Maire en charge du graphisme et des arts visuels.

Les administrateurs du collège technique émettent des avis relatifs à l'ordre du jour, permettant d'éclairer les administrateurs du collège institutionnel dans leur processus décisionnel. Il est composé :

- d'un représentant de l'Alliance Graphique Internationale (AGI) France, Monsieur Thomas HUOT-MARCHAND, graphiste, Directeur de l'ANRT ;
- de deux représentants de réseaux d'écoles d'arts :
 - Monsieur Emmanuel TIBLOUX, Directeur de l'École nationale supérieure des arts décoratifs de Paris, pour l'Association nationale des écoles d'arts ;
 - Monsieur Christian DEBIZE, Directeur de l'École nationale supérieure d'art de Nancy, pour l'Association des écoles supérieures d'art du Grand Est ;
- d'un représentant du Lycée Charles de Gaulle de Chaumont, Monsieur Philippe VIOLLON, Proviseur ;
- d'un représentant de l'Université de Reims Champagne Ardenne, Monsieur Frédéric PIANTONI, Directeur de l'UFR Lettres et Sciences humaines ;
- d'un représentant de l'Université de Lorraine, Monsieur Olivier LUSSAC, Directeur du Département Arts ;
- d'un représentant de l'Université de Strasbourg, Monsieur Pierre LITZLER, Directeur de la faculté des Arts, responsable Master design ;
- d'un représentant du Centre national des arts plastiques, Monsieur Yves ROBERT, Directeur ;
- d'un représentant de la Bibliothèque nationale de France, Monsieur Denis BRUCKMANN, Directeur général adjoint ;
- d'un représentant du Centre national du livre, Madame Emmanuelle BENSIMON-WEILER, Directrice.

La convention constitutive du Groupement n'attribue pas de compétence propre au Conseil d'administration (article 48), qui émet des avis. Toutefois, afin de lui permettre d'assurer pleinement sa mission d'administrer le Groupement, l'Assemblée générale lui a progressivement délégué toutes ses attributions à l'exception de celles qui lui sont exclusives et de celles déléguées au Directeur général.

Le Conseil d'orientation scientifique

Un Conseil d'orientation scientifique, présidé par le Directeur général du Groupement et composé de personnalités qualifiées désignées par l'Assemblée générale sur proposition du Directeur général, pour une durée de trois ans renouvelables, a pour mission de contribuer à la réflexion sur la définition des orientations scientifiques et culturelles générales du Groupement en délivrant des avis.

Les membres du Conseil d'orientation scientifique ont été nommés par délibérations de l'Assemblée Générale du Signe, les 17 mars 2017 et 11 décembre 2017. Il est composé de :

- Monsieur Giorgio CAMUFFO, graphiste ;
- Monsieur François CASPAR, graphiste, Président de l'Alliance Française des Designers (AFD) ;
- Monsieur Tony CÔME, agrégé en arts appliqués, docteur en histoire de l'art, enseignant à l'École européenne supérieure d'art de Bretagne ;
- Monsieur Christian DEBIZE, directeur de l'École nationale supérieure d'art de Nancy ;
- Madame Barbara DENNYS, directrice de l'École supérieure d'art et de design d'Amiens ;
- Madame Amélie GASTAUT, conservatrice, collections publicité et design graphique, Musée des Arts décoratifs ;
- Madame Adeline GOYET, designer graphique et typographe, présidente des Rencontres internationales de Lure ;
- Monsieur Thomas HUOT-MARCHAND, designer graphique et typographe, directeur de l'Atelier national de recherche typographique ;
- Monsieur Jérôme KNEBUSCH, enseignant à l'École supérieure d'art de Lorraine ;
- Madame Annick LANTENOIS, docteure en histoire de l'art, enseignante à l'École supérieure d'art et de design de Valence ;
- Madame Véronique MARRIER, chef de service Mission design graphique, Centre national des arts plastiques ;
- Monsieur Malte MARTIN, designer graphique, président de l'association Chaumont design graphique ;
- Monsieur Anthony MASURE, agrégé en arts appliqués, docteur en esthétique, enseignant-chercheur ;
- Madame Florence DE MECQUENEM, directrice du Bel Ordinaire, Espace d'art contemporain ;
- Monsieur Vincent PERROTTE, graphiste, ex-directeur artistique du Festival de Chaumont ;
- Monsieur Vivien PHILIZOT, maître de conférences associé à l'Université de Strasbourg ;

- Madame Catherine DE SMET, docteure en histoire de l'art, maître de conférences à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis ;
- Madame Valérie TESNIÈRE, directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Monsieur Michel WLASSIKOFF, historien du graphisme et de la typographie
- Monsieur Diego ZACCARIA, directeur des affaires culturelles de la ville d'Échirolles, fondateur du mois du graphisme.

Les instances représentatives du personnel

Les dispositions relatives à la mise en place des instances représentatives du personnel ont été délibérées lors du Conseil d'Administration du 4er juin 2018

Les élections professionnelles ont eu lieu le 6 décembre 2018 et ont permis la mise en place d'un Comité technique au sein du groupement. Le Comité technique a également les compétences en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Le Comité technique est composé :

- Du Directeur général, président du Comité technique ;
- De deux représentants du personnel titulaires (assistés de deux représentants du personnel suppléants) ;
- Du responsable ayant autorité en matière de ressources humaines ;

Le Comité technique est consulté sur les questions et projets de textes relatifs :

- à l'organisation et au fonctionnement du groupement,
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- aux règles d'emplois et de recrutement des agents contractuels dans les groupements d'intérêt public,
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail du groupement et à leur incidence sur les personnels,
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition correspondants,
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- à l'insertion professionnelle,
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations,

- à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, en l'absence de comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail qui a pour missions :
 - de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité du personnel du groupement d'intérêt public et de celui mis à sa disposition et placé sous la responsabilité du Directeur général par un organisme extérieur,
 - de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité,
 - de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières,
 - de procéder à l'analyse des risques professionnels,
 - de contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et susciter toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective. Il peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel,
 - de suggérer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail, à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité.
 - Les incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire font l'objet d'une information des comités techniques.
 - Le Comité Technique reçoit communication et débat du bilan social.

b. Moyens humains

Le directeur général

Le Directeur général est recruté sur la base d'un projet artistique, culturel et scientifique présenté à un jury. Chaque membre constitutif est membre de droit de ce jury et peut être accompagné d'une personnalité qualifiée qu'il désigne. Ce jury propose à l'Assemblée générale la nomination du Directeur général pour une durée maximale de trois (3) ans, renouvelable.

Le projet du Directeur général est triennal. Il fait l'objet d'un bilan d'étape chaque année devant l'Assemblée générale. Au terme des trois ans, le projet fait l'objet d'une évaluation générale par les membres du jury, dont les conclusions conditionnent la poursuite de la mission du Directeur général. L'Assemblée générale délibère alors sur le renouvellement ou la révocation du Directeur général conformément à l'article 47.2.

Le Directeur général est ordonnateur des recettes et des dépenses du Groupement. Il assiste aux réunions de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Conseil d'orientation scientifique avec voix consultative. Dans ses rapports avec les tiers, le Directeur général engage le

Groupement pour tout acte entrant dans son objet et peut ester en justice. Il est l'autorité compétente en matière de marchés publics.

Le Directeur général du Groupement peut consentir à tout mandataire de son choix toute délégation de signature qu'il juge nécessaire, dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente convention

Au cours des années 2017 et 2018, l'Assemblée générale et le Conseil d'administration du Groupement lui ont délégué d'autres compétences.

La procédure de recrutement du Directeur général du Groupement en 2018 est conforme à l'article 5 du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques.

En effet, lors de sa séance du 28 mars 2018, l'Assemblée générale, suivant l'avis du jury de recrutement, a nommé Jean-Michel GERIDAN au poste de Directeur général du Groupement à compter du 4er avril 2018 pour une durée de trois ans, sur la base du projet artistique, culturel et scientifique qu'il a présenté devant le jury de recrutement. Acteur reconnu dans

le champ des arts visuels, Jean-Michel GERIDAN a donc quitté la direction générale de l'EPCC Ecole supérieure d'art et de communication de Cambrai pour succéder à Hélène CHARBONNIER à la direction générale du GIP le Signe, centre national du graphisme.

Né en 1977 à Reims, Jean-Michel GERIDAN était directeur de l'École

supérieure d'art de Cambrai. Il était membre du conseil d'administration de l'Association Nationale des Écoles d'Art (ANdÉA), Vice-Président en charge des formations. Il est auteur, à ce jour, de 3 ouvrages dédiés aux technologies Open-Source en Art et Design.

L'équipe

L'ensemble du personnel est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur général du Groupement. Il est composé de personnels mis à disposition par la Ville de Chaumont et de personnels propres (contractuels de droit public rattachés à la fonction publique d'Etat).

20 postes sont ouverts au tableau des emplois et des effectifs du Signe : 18 postes à temps complet et 2 postes à temps non complet. Au 31 décembre 2018, le Signe comptait 49 (47,57 ETP) agents sur les postes permanents : 42 (40,97 ETP) agents contractuels dont 8 (7,4 ETP) agents en contrats à durée indéterminée et 4 (3,57 ETP) agents en contrats à durée déterminée ; 7 (6,6 ETP) agents mis à disposition par l'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du bassin de Bologne Vignory Froncles. En plus de ces 49 agents, le Signe accueillait 4 personnes en missions de service civique. La moyenne d'âge des agents du Signe est de 40 ans pour les agents occupant un

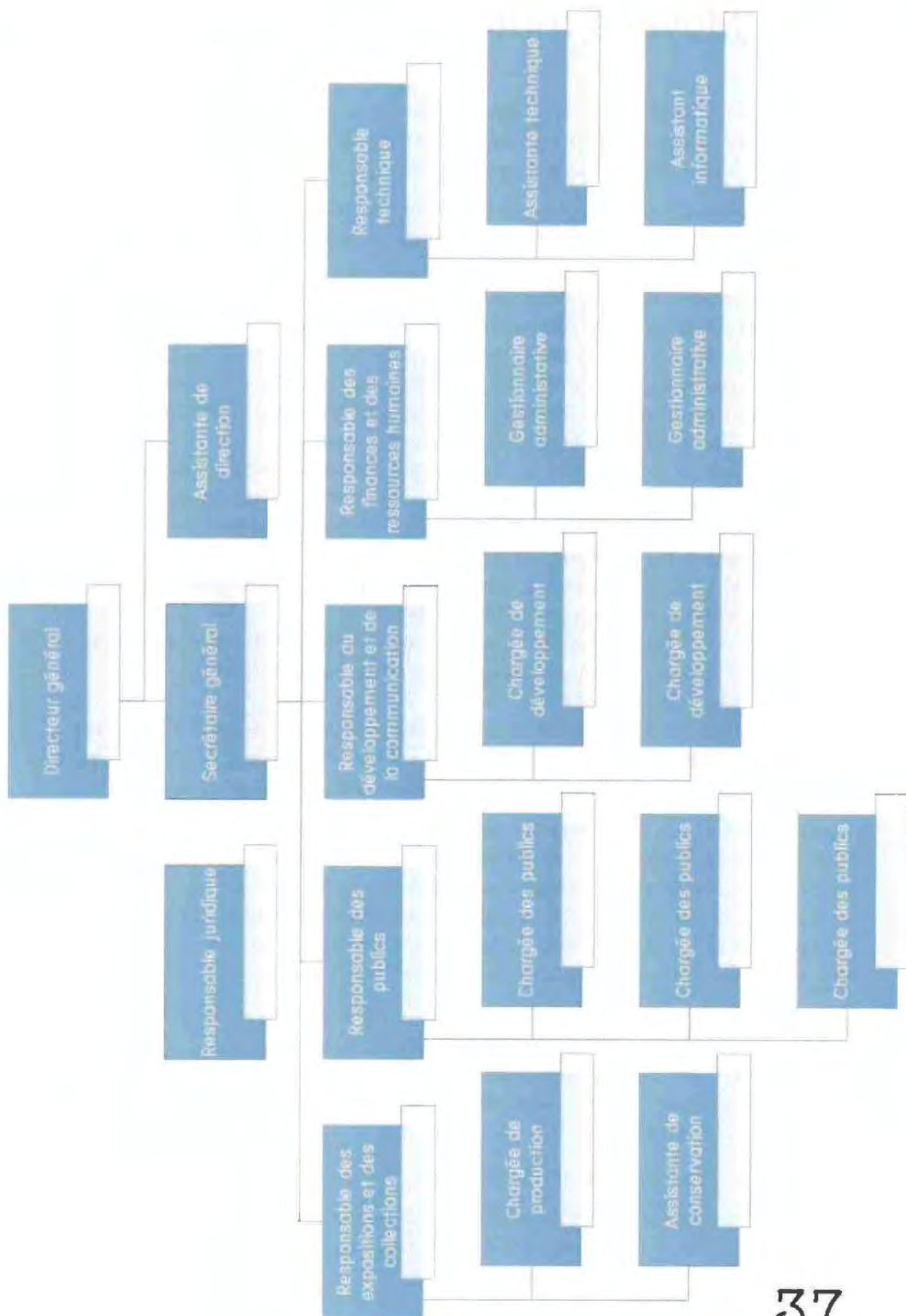
poste permanent et 37 ans pour l'ensemble des agents. Au cours de l'année 2018, les agents du Signe ont réalisé 94 jours de déplacements pour missions et 448 jours de jours de formation.

Le Signe veille à la professionnalisation de son équipe et à la mise en place d'un programme de formation continue à travers l'adoption chaque année d'un plan annuel de formation par le Conseil d'administration du Signe après avis du Comité technique du Signe où siègent les représentants du personnel.

L'organigramme fonctionnel du Signe repose sur une organisation composée de salariés remplissant les fonctions de direction, de programmation, d'administration, de production, de communication, de régie technique (dont régie des œuvres), de documentation, de médiation culturelle et de gestions des actions de sensibilisation des publics.

Le nouvel organigramme ci-après proposé par le Directeur général au Conseil d'Administration du 1er juin 2018 participe au projet d'établissement sur la base duquel le Directeur général du Signe a été choisi par le jury de recrutement et par l'Assemblée Générale du Signe. A travers la suppression des « départements » et une organisation resserrée en « pôles » d'activités et de compétences, cet organigramme vise à décloisonner

le travail des agents, permettre davantage de transversalité et de souplesse administrative. Cet organigramme rapproche ainsi l'organisation du Signe de celle des centres d'art dotés d'une équipe de taille similaire et, par la modification des intitulés des postes, permet une meilleure identification des missions de chaque agent pour les interlocuteurs extérieurs.



c. Moyens matériels

Le Signe est doté d'un équipement et d'un lieu dédié et permanent, accessible et conforme aux normes en vigueur en matière d'accueil des publics. Les espaces ouverts aux publics se répartissent comme suit :

- La Galerie, espace d'exposition d'environ 300 m². Capacité : 400 personnes assises, 200 personnes debout. Matériel : prises électriques, prises Ethernet
- Le Plateau, espace d'exposition d'environ 600 m². Capacité : 300 personnes assises, 500 personnes debout. Matériel : prises électriques, prises Ethernet
- L'atelier, espace dédié aux activités de médiation. Capacité : 40 personnes assises, 70 personnes debout. Matériel : 6 tables, 40 chaises, prises électriques, prises Ethernet
- La grande salle de formation, espace dédié aux activités de formation. Capacité : 40 personnes. Matériel : 40 tables, 40 chaises, un vidéoprojecteur, prises électriques, prises Ethernet.
- La petite salle de formation, espace dédié aux activités de formation. Capacité : 20 personnes. Matériel : 4 tables, 20 chaises, un écran télé, prises électriques, prises Ethernet.
- Hall d'accueil, espace d'accueil des publics et d'information et librairie-boutique. Capacité : 450 personnes. Matériel : tables monumentales en corian.
- Café du Signe, espace d'accueil des publics et de petite restauration. Capacité : 70 personnes. Matériel : 8 tables rondes, 30 chaises, prises électriques, prises Ethernet, évier et petit réfrigérateur

Conformément aux dispositions de la convention constitutive du Groupement (article 7), la Ville de Chaumont et le Signe ont conjointement élaboré trois conventions de mise à disposition, respectivement des biens immobiliers, mobiliers et culturels, afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles la Ville, agissant en qualité de propriétaire, met à la disposition du Signe ces biens pour l'exécution de ses missions de service public.

Les mises à disposition sont prévues pour la durée d'activité du Groupement, à titre gracieux. Pour les biens immobiliers, la gratuité est accordée jusqu'au 31 mars 2020. Douze mois avant cette date, la Ville et le Signe se réuniront afin de définir les modalités financières de la mise à disposition à partir du 1er avril 2020.

La Ville de Chaumont a ainsi décidé de :

- La mise à disposition de bâtiments, de ses emprises extérieures et abords immédiats sis sur le domaine public ;

- La mise à disposition des biens immobiliers par destination, soit les biens rattachés à l'immeuble et nécessaires à l'exploitation de ce dernier (article 524 et 525 du Code Civil), soit les périmètres suivants : meubles fixes, système de vidéosurveillance, système d'alarme intrusion, système de sécurité incendie, système de contrôle d'accès, système de gestion des issues de secours (Alligator), système antivol (Editag), système visiophone, systèmes et réseaux d'information, réseaux fluides.
- Les parcelles de terrains bâtis cadastrées section AZ n° 443 pour une superficie de 48a06ca et AZ n° 445 pour une superficie de 40a35ca constituent l'ensemble foncier et immobilier. Ces parcelles sont situées respectivement 4, place Emile Goguenheim et place Emile Goguenheim sans numéro 52 000 CHAUMONT.

Les biens mobiliers mis à disposition concernent les domaines suivants :

- mobilier de bureau,
- mobilier d'assise,
- accessoire de bureau et d'accueil,
- mobilier d'exposition,
- mobilier d'accueil,
- parc informatique dont applicatifs immatériels,
- matériels techniques,
- autres biens mobiliers incluant une machine de sérigraphie de petit format.

Les biens culturels mis à disposition sont constitués du fonds d'affiches de la collection Dutailly et d'un fonds contemporain issu des concours internationaux et de dons manuels, soit environ 45 000 œuvres. Le Signe en assure la conservation, la gestion et la valorisation.

L'exploitation technique d'un équipement de cette importance a nécessité le recrutement d'une équipe technique dédiée au sein du Signe. Le pôle technique, constitué de 3 agents, a pour mission l'administration et la maintenance du bâtiment, la sécurité et la sûreté et la logistique des événements et manifestations. La

maintenance des équipements a pour but d'assurer leur bon fonctionnement, mais aussi d'être en accord avec la réglementation en vigueur.

Le Signe étant un nouveau bâtiment, il a fallu mettre en place et configurer l'infrastructure réseaux. L'infrastructure technique regroupe le réseau général (administratif), le réseau wifi (public) ainsi que la téléphonie. L'infrastructure systèmes et réseaux a été mise en place en 2016 et 2017.

La sécurité et la sûreté du bâtiment est assurée par un agent SSIAP pendant les heures d'ouverture au public. Il effectue

chaque jour un contrôle des organes de sécurité incendie, il vérifie les accès et les lieux, il est en charge de la vidéosurveillance du site, et il veille à l'application des règles, consignes et dispositifs de sécurité pour le personnel et les visiteurs.

Par ailleurs, dans le cadre de sa production d'expositions nécessitant des prêts extérieurs, le pôle Expositions & Collections a élaboré en 2017 le Facility Report

du Signe, document permettant aux prêteurs de vérifier les conditions d'accueil, d'exposition, de sécurité et de conservation de l'emprunteur. Il répertorie les aspects techniques du bâtiment, des espaces d'exposition, des lieux de stockage et d'emballage, les principes de conservation préventive (éclairage et conditions climatiques), les dispositifs de protection des œuvres (alarmes, vitrines, mise à distance, etc.).

d. Moyens financiers

Cadre juridique

Le Groupement assure à titre principal la gestion d'une activité de service public administratif. La comptabilité du Groupement est tenue et sa gestion assurée selon les règles de droit public. Le Groupement applique uniquement le titre I du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le Groupement est soumis aux dispositions du Code général des collectivités territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables à la Ville de Chaumont, conformément à l'article 7 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux Groupements d'intérêt public. Il est géré selon la nomenclature budgétaire et comptable de la Ville de Chaumont (nomenclature M14).

La tenue des comptes du Groupement est assurée selon les règles du droit public par un agent comptable nommé par arrêté du ministre chargé du budget.

Le contrôle exercé par l'État sur le Groupement intervient à trois phases :

- au moment de la création ou du renouvellement du Groupement, la convention

constitutive devant être approuvée par l'État ;

- au cours de l'existence du Groupement, l'État ayant désigné un commissaire du Gouvernement chargé de contrôler les activités et la gestion du Groupement
- lors de la dissolution du Groupement, qui peut éventuellement être prononcée par l'autorité administrative qui a approuvé la convention constitutive

Le commissaire du Gouvernement est chargé de contrôler les activités et la gestion du Groupement. À ce titre, il exerce une fonction d'alerte et de conseil de l'activité et de la gestion financière. Il a un rôle d'intermédiaire entre les instances du Groupement et les autorités chargées de l'approbation de la convention constitutive du Groupement. Sa mission est de garantir la recherche de l'intérêt du Groupement et d'assurer que le Groupement prend, dans le respect des procédures prévues à cet effet, des décisions conformes à son objet. Il participe pour cela à la détermination des actions définies par le Groupement. Il veille également au respect des dispositions applicables au

Groupement et participe à toutes ses instances. Ainsi, il assiste, avec voix consultative, aux séances des organes de délibération et d'administration du Groupement. Il participe notamment aux décisions de modification, de renouvellement et de dissolution anticipée du Groupement.

Il a accès à tous les documents et informations nécessaires à l'exercice de sa fonction, y compris financières, et a un droit de visite dans les locaux où le Groupement exerce son activité. Le commissaire du Gouvernement est investi d'un droit d'opposition sur les décisions susceptibles de mettre en cause l'avenir du Groupement et son bon fonctionnement. Le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne a été désigné commissaire du Gouvernement.

Le contrôle économique et financier de l'État est un contrôle externe portant sur l'activité économique et la gestion financière du Groupement. Il a pour objet d'analyser les risques et d'évaluer les performances du Groupement en veillant aux intérêts patrimoniaux de l'État. Le Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Marne a été désigné contrôleur de l'Etat.

Le Groupement fait l'objet de plusieurs autres contrôles, veillant à son bon fonctionnement ainsi qu'à la régularité des opérations qu'il effectue.

Enfin, le contrôle de la gestion de l'agent comptable revêt un caractère inopiné et se produit selon des périodicités établies en fonction de normes définies par la Direction générale des finances publiques.

Gestion budgétaire

Dès sa création, le Signe a acquis un logiciel permettant la gestion comptable ainsi que la gestion des ressources humaines (logiciel Segilog).

Une régie de recettes permettant de gérer la librairie-boutique ainsi que l'espace café a été créée en 2017 conformément aux dispositions du décret 92-684 du 20 juillet 1992. Cette régie est assurée par 4 agent titulaire et 3 agents mandataires permettant

ainsi de pouvoir assurer les ventes à tout moment.

Le budget annuel du Groupement, proposé par le Conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée générale inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice. Il doit être présenté et exécuté en équilibre. Il fixe le montant des ressources destinées à la réalisation des objectifs du Groupement et leur

répartition entre les crédits de fonctionnement et des dépenses d'investissement et d'amortissement.

Fruit de l'association de l'Etat, de la Région Grand Est et de la Ville de Chaumont, le Signe dispose d'un budget autonome majoritairement abondé par les participations financières de ses membres constitutifs, tel que le prévoit l'article 10 de la convention constitutive, à travers des conventions annuelles. Or, au préalable, chaque participation doit elle-même faire l'objet d'un vote ou d'une décision par l'organe délibérant ou décisionnel du membre constitutif, dans le cadre de processus et de calendriers budgétaires différents.

Le budget du Signe, voté par nature, est également présenté sous forme analytique pour permettre une vue d'ensemble par projets.

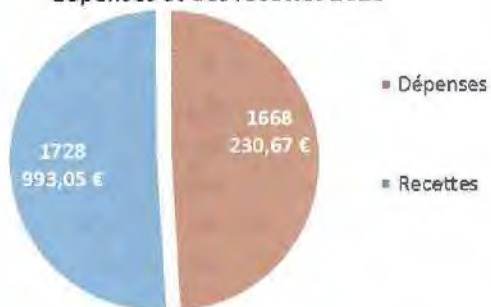
Les ressources du Groupement se répartissent comme suit : contributions financières des membres du Groupement; mise à

disposition de personnels, de locaux ou d'équipements ; subventions ; produits des biens propres ou mise à disposition, la rémunération des prestations et les produits de la propriété intellectuelle ; vente des éditions et produits dérivés ; recettes liées aux activités ponctuelles d'événementiel.

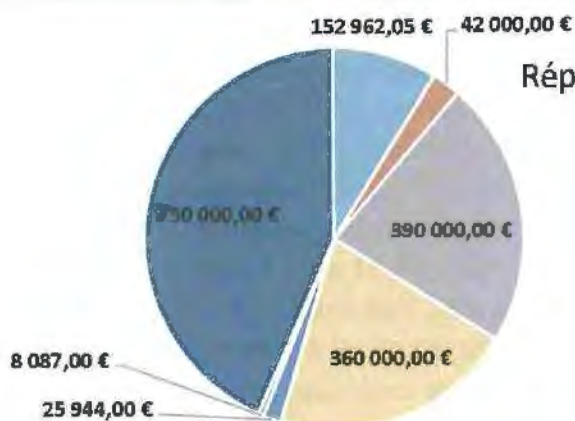
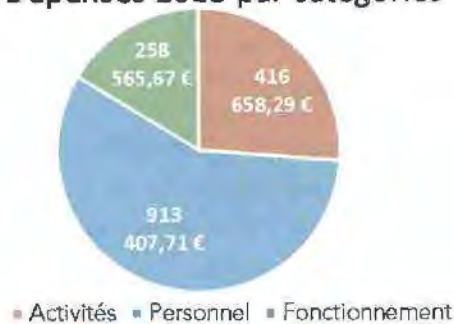
En 2018, les dotations des membres constitutifs représentent 78% du montant total des recettes. Les ressources propres et les autres subventions représentent 3% et 14% du montant total de recettes. Les charges de personnel s'élèvent à 913 438,94 euros soit 55% du budget total. Les dépenses liées au bâtiment et à l'administration du Signe représentent 45% des dépenses totales tandis que la part consacrée aux projets s'élève à 25%.

Les perspectives budgétaires 2019 confirment la constance du soutien des partenaires publics sur le moyen terme et sont à la hausse grâce à l'augmentation des ressources propres.

Présentation de la répartition des dépenses et des recettes 2018



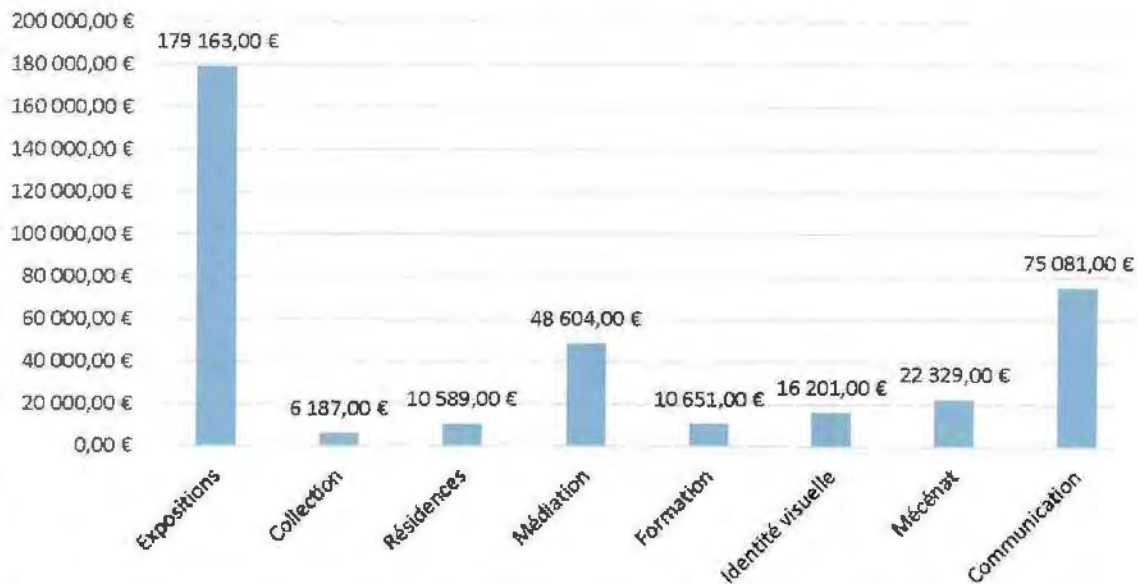
Dépenses 2018 par catégories



Répartition analytique des recettes 2018

- Autres
- Département
- Etat
- Région
- Autres ressources propres
- Location d'espaces
- Ville de Chaumont

Répartition analytique des dépenses 2018 par activité



Répartition analytique des dépenses de fonctionnement 2018



	2020																																																									
	janv-20					févr-20				mars-20				avr-20				mai-20				juin-20				juil-20				août-20				sept-20				oct-20				nov-20				déc-20												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52						
PLATEAU																																																										
TEXTILE																																																										
FEMINISMES 2.0																																																										
GRAPHISME D'UTILITE PUBLIQUE																																																										
COLLECTIONS ET ARCHIVES																																																										
GALERIE																																																										
PARCOURS JEUNESSE 4																																																										
TYPOGRAPHIE ET BD																																																										
GRAPHISME ET PHOTO																																																										

Envoyé en préfecture le 02/07/2019
 Reçu en préfecture le 02/07/2019
 Affiché le **2 JUIL 2019**
 ID : 952-130023237-20190701-20190701CA19-DE

		2021																																																																	
		janv-19					févr-19					mars-19					avr-19					mai-19					juin-19					juil-19					août-19					sept-19					oct-19					nov-19					déc-19										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52														
PLATEAU																																																																			
FANETTE MELLIER	MONT V	EXPLOITATION																		D																																															
CONCOURS INTERNATIONAL																				MONT V	EXPLOITATION																		D																												
MONOGRAPHIE																				MONT V	EXPLOITATION																		D																												
MONOGRAPHIE																				MONT V	EXPLOITATION																		D																												
JAPON CONTEMPORAIN																									MONTAGE V	EXPLOITATION																																									
COLLECTIONS ET ARCHIVES																				MONT V	EXPLOITATION										D																																				
GALERIE																																																																			
PARCOURS JEUNESSE 5	M	EXPLOITATION																		D																																															
JEUX VIDEO ET INTERFACES																				MONT	EXPLOIT	V	EXPLOITATION										D																																		
COLLECTIONS ET ARCHIVES																									M	EXPLOITATION										D																															
AUTRES LIEUX																																																																			
RECHERCHE POST DIPLOME																				MONT V	EXPLOITATION										D																																				
CREATION EDITORIALE																				MONT V	EXPLOITATION										D																																				
CONCOURS ETUDIANT																				MONT V	EXPLOITATION										D																																				
RESTITUTIONS PAG ET WORKSHOPS																				MONT V	EXPLOITATION										D																																				

Envoyé en préfecture le 02/07/2019
 Reçu en préfecture le 02/07/2019
 Affiché le **2 JUIL. 2019**
 ID : 052-130023237-20190701-20190701CA16-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 01/07/2019

Référence
20190701CA17

Objet de la délibération
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	8

Date de la convocation
17/06/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 1er Juillet à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. CHATEL Luc), Mme DEGIOVANNI Elodie (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. CHATEL Luc, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), Mme GUILLEMY Christine, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (article 109 notamment) ;

Vu le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des GIP ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n°2013-292 du 5 avril 2013 ;

Vu la délibération n° 17032017-AG-3 du 17 mars 2017, portant créations de postes, régime indemnitaire et autres dispositions ;

Vu l'avis favorable des membres du Comité Technique du Signe lors de la séance du 7 juin 2019 ;

Vu le tableau des postes et des effectifs du Signe, en vigueur ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident des modifications apportées au tableau des postes et des effectifs du Signe qui portent sur :

- la suppression du poste 2017-10, filière culturelle, catégorie A, poste à temps complet de conservateur de bibliothèque, suite au départ de

l'agent occupant les missions de responsable du Pôle des publics (tableau des postes et des effectifs version 6 ci-annexé) ;

- la création du poste 2019-29, filière technique, catégorie B, poste à temps complet de technicien portant les missions de régisseur des expositions et des événements. Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public (tableau des postes et des effectifs version 6 ci-annexé) ;
- la suppression du poste 2017-26, filière technique, catégorie C, poste à temps non complet (20 heures) d'adjoint technique (tableau des postes et des effectifs version 7 ci-annexé entrant en vigueur le 15 septembre 2019) ;
- la création du poste 2019-30, filière technique, catégorie B, poste à temps non complet (20 heures) de technicien (tableau des postes et des effectifs version 7 ci-annexé entrant en vigueur le 15 septembre 2019). Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public

Annexes :

- Tableau des postes et des effectifs version 6
- Tableau des postes et des effectifs version 7 entrant en vigueur le 15 septembre 2019

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 02/07/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

ANNEXE 4 à la délibération
n° 20190704CA17

EMPLOIS						EFFECTIFS		
n° poste GIP	Dates de délibérations	Filière	Quotité de temps de travail	Catégorie	Grade	Statut de l'agent occupant le poste	Position de l'agent occupant le poste	Temps partiel
2017-1	Création : 17/03/2017	Administrative	35h	A+	Administrateur	Contractuel / CDD 3 ans à compter du 01/04/2018	Activité	/
2017-2	Création : 17/03/2017	Administrative	35h	B	Rédacteur	Titulaire mis à disposition	Activité	90%
2017-3	Création : 17/03/2017 Suppression : 15/09/2017	Culturelle	35h	A	Attaché d'administration	POSTE SUPPRIME		
2017-4	Création : 17/03/2017 Suppression : 04/06/2018	Culturelle	35h	A	Conservateur du patrimoine	POSTE SUPPRIME		
2017-5	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel / CDI	Activité	/
2017-6	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	B	Assistant de conservation	Titulaire mis à disposition	Activité	80%
2017-8	Création : 17/03/2017 Suppression : 14/12/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	POSTE SUPPRIME		
2017-20	Création : 17/03/2017 Suppression : 04/07/2019	Culturelle	35h	A	Conservateur de bibliothèque	POSTE SUPPRIME		
2017-11	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel / CDI transfert Association	Activité	/
2017-12	Création : 17/03/2017	Animation	35h	B	Animateur	Titulaire mis à disposition	Activité	90%
2017-13	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel / CDI	Activité	/
2017-14	Création : 17/03/2017	Administrative	35h	A	Attaché principal	Contractuel / CDI	Activité	/
2017-15	Création : 17/03/2017 Suppression : 15/09/2017	Administrative	35h	C	Secrétaire administratif	POSTE SUPPRIME		
2017-16	Création : 17/03/2017	Administrative	35h	A	Attaché	Titulaire mis à disposition	Activité	/
2017-17	Création : 17/03/2017	Administrative	14h	B	Rédacteur	Contractuel / CDI transfert Association	Activité	/
2017-18	Création : 17/03/2017	Technique	35h	B	Technicien	Contractuel / CDI transfert Association	Activité	/
2017-19	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel / CDI	Activité	/
2017-20	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel / CDI	Activité	/
2017-21	Création : 17/03/2017	Administrative	35h	A	Attaché	Titulaire mis à disposition	Activité	/
2017-22	Création : 17/03/2017	Technique	35h	A	Ingénieur	Titulaire mis à disposition	Activité	/
2017-23	Création : 17/03/2017 Suppression : 04/06/2018	Technique	35h	B	Technicien	POSTE SUPPRIME		
2017-24	Création : 17/03/2017	Administrative	35h	B	Rédacteur	Titulaire mis à disposition	Activité	/
2017-25	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel / CDI	Activité	/
2017-26	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché principal de conservation	Contractuel / CDI	Activité	/
2017-27	Création : 15/09/2017 Suppression : 20/02/2018	Animation	35h	C	Adjoint d'animation	POSTE SUPPRIME		
2017-28	Création : 15/09/2017	Technique	20h	C	Adjoint technique	Contractuel / CDD 1 an	Activité	57%
2019-29	Création : 01/07/2019	Technique	35h	B	Technicien	Non pourvu		
Total emplois : 20			Total ETP : 18,97			Total Contractuels : 12 Total Titulaires : 7		Total ETP en data du 01/07/2019 : 17,47

ANNEXE 2 à la délibération
n° 20190704CA47

EMPLOIS						EFFECTIFS		
n° poste GIP	Dates de délibérations	Filière	Quotité de temps de travail	Catégorie	Grade	Statut de l'agent occupant le poste	Position de l'agent occupant le poste	Temps partiel
2017-1	Création : 17/03/2017	Administrative	35h	A+	Administrateur	Contractuel / CDD 3 an à compter du 01/04/2018	Activité	
2017-2	Création : 17/03/2017	Administrative	35h	B	Rédacteur	Titulaire mis à disposition	Activité	90%
2017-3	Création : 17/03/2017 Suppression : 15/09/2017	Culturelle	35h	A	Attaché d'administration	POSTE SUPPRIME		
2017-4	Création : 17/03/2017 Suppression : 04/06/2018	Culturelle	35h	A	Conservateur du patrimoine	POSTE SUPPRIME		
2017-5	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel / CDD	Activité	
2017-6	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	B	Assistant de conservation	Titulaire mis à disposition	Activité	80%
2017-8	Création : 17/03/2017 Suppression : 11/12/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	POSTE SUPPRIME		
2017-10	Création : 17/03/2017 Suppression : 04/07/2019	Culturelle	35h	A	Conservateur de bibliothèque	POSTE SUPPRIME		
2017-11	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel / CDI transfert Association	Activité	
2017-12	Création : 17/03/2017	Animation	35h	B	Animateur	Titulaire mis à disposition	Activité	90%
2017-13	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel / CDI	Activité	
2017-14	Création : 17/03/2017	Administrative	35h	A	Attaché principal	Contractuel / CDI	Activité	
2017-15	Création : 17/03/2017 Suppression : 15/09/2017	Administrative	35h	C	Secrétaire administratif	POSTE SUPPRIME		
2017-16	Création : 17/03/2017	Administrative	35h	A	Attaché	Titulaire mis à disposition	Activité	
2017-17	Création : 17/03/2017	Administrative	14h	B	Rédacteur	Contractuel / CDI transfert Association	Activité	
2017-18	Création : 17/03/2017	Technique	35h	B	Technicien	Contractuel / CDI transfert Association	Activité	
2017-19	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel / CDI	Activité	
2017-20	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel / CDI	Activité	
2017-21	Création : 17/03/2017	Administrative	35h	A	Attaché	Titulaire mis à disposition	Activité	
2017-22	Création : 17/03/2017	Technique	35h	A	Ingénieur	Titulaire mis à disposition	Activité	
2017-23	Création : 17/03/2017 Suppression : 04/06/2018	Technique	35h	B	Technicien	POSTE SUPPRIME		
2017-24	Création : 17/03/2017	Administrative	35h	B	Rédacteur	Titulaire mis à disposition	Activité	
2017-25	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel / CDI	Activité	90%
2017-26	Création : 17/03/2017	Culturelle	35h	A	Attaché principal de conservation	Contractuel / CDI	Activité	
2017-27	Création : 15/09/2017 Suppression : 26/02/2018	Animation	35h	C	Adjoint d'animation	POSTE SUPPRIME		
2017-28	Création : 15/09/2017 Suppression : 15/09/2019	Technique	20h	C	Adjoint technique	POSTE SUPPRIME		
2019-29	Création : 01/07/2019	Technique	35h	B	Technicien		Non pourvu	
2019-30	Création : 15/09/2019	Technique	20h	B	Technicien		Non pourvu	57%
Total emplois : 20			Total ETP : 18,97			Total Contractuels : 12 Total Titulaires : 7		Total ETP en date du 15/09/2019 : 17,47

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 01/07/2019

Référence
20190701CA18

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2019

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	8

Date de la convocation
17/06/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Absention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2019 et le 1er Juillet à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. CHATEL Luc), Mme DEGIOVANNI Elodie (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon)

Membres votants excusés : M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. CHATEL Luc, M. DESSERVY Charles (représenté par M. INNOCENZI Laurent), Mme GUILLEMY Christine, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. BRUCKMANN Denis, M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2019

Vu la délibération n°20181130CA47 du 30 novembre 2018 relative au budget primitif 2019 ;

Vu la délibération n°20190215CA13 du 15 février 2019 relative au budget supplémentaire 2019 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident de la décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2019 du Signe, centre national du graphisme.

La décision porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section.

La décision modificative revoit à la baisse les recettes portant le budget de fonctionnement à 1 852 501,26 euros.

Analytiquement, cette diminution des recettes de 59 693,49 euros concerne principalement :

- Les recettes au titre du mécénat financier pour la Biennale internationale de design graphique 2019 : si le Groupe Caisse des Dépôts est le seul mécène dont le don est numéraire, de nombreux partenaires ont choisi d'accompagner le Signe à travers du mécénat technologique ou indirect, ce qui se traduit par une baisse des dépenses relatives aux objets soutenus comme précisé ci-dessous ;
- Les recettes liées aux éditions, réévaluées en fonction des états et des prévisionnels de vente et de la diminution du prix de vente du catalogue de la Biennale internationale de design graphique pour une meilleure diffusion ;

- Les recettes liées à la billetterie, notamment pour la Biennale internationale de design graphique, réduites suite au choix de ne pas organiser de loto pendant l'événement ;

Cette diminution est partiellement compensée par une hausse de certaines recettes :

- La subvention de la DRAC Grand Est pour les premières journées de formation dans le cadre du nouveau PREAC (pôle de ressources en éducation artistique et culturelle) Design graphique est revue à la hausse ;
- La participation financière de l'ANDRA dans le cadre d'un partenariat pour l'organisation d'un programme pluriannuel de résidences artistiques a été augmentée (le calendrier prévisionnel de versement n'ayant pas encore été fixé, ce montant est susceptible de faire l'objet d'un ajustement à la baisse à l'occasion d'une prochaine décision modificative) ;
- L'attribution d'une subvention de la DRAC Grand Est pour les activités du Signe dans le cadre du programme Culture Justice ;
- Les recettes au titre du mécénat financier hors Biennale internationale de design graphique sont quant à elles revues à la hausse au regard de la promesse de don d'une banque reçue pour la gratuité d'accès au Signe d'une part, et des dossiers en cours d'instruction auprès d'une banque pour l'exposition Locomotions et d'une fondation d'une mutuelle pour l'exposition Textile d'autre part (selon les réponses apportées aux demandes, ce montant est susceptible d'être modifié à l'occasion de la prochaine décision modificative) ;
- Les recettes liées à librairie-boutique, au café (supérieures au prévisionnel de la Biennale internationale de design graphique) et aux locations d'espace ;
- Les recettes correspondant à des remboursements d'indemnités journalières de sécurité sociale.

En miroir, la diminution des dépenses concerne principalement :

- Les dépenses de personnel, portée à un niveau exceptionnellement bas dû au non remplacement puis à la suppression d'un poste vacant, ainsi qu'à la limitation du recours aux renforts temporaires à l'occasion de la Biennale internationale de design graphique ;
- Les dépenses liées aux activités, si elles restent relativement stables malgré la baisse de recettes, font l'objet d'ajustements :
 - o Le budget dédié aux expositions augmente, pour intégrer notamment les premières dépenses liées à la coproduction de l'exposition Myr Muratet avec le centre d'art La Pavillon Blanc de Colomiers en 2020 (à noter que le Signe bénéficie indirectement du mécénat de la Fondation des Artistes, qui a soutenu la conception et production d'une nouvelle série de Karl Nawrot - 11 K€ - et la production de gravures réalisées pour l'exposition Frédéric Teschner - 7 K€ - exposées dans le cadre de la Biennale internationale de design graphique) ;
 - o Le budget dédié aux résidences est ajusté en fonction du prévisionnel de dépenses sur l'exercice 2019 dans le cadre du partenariat avec l'ANDRA, le reste des dépenses étant engagé pendant l'exercice 2020 ;
 - o Le budget alloué à la médiation augmente notamment à travers la programmation d'activités en lien avec les publics empêchés du champ pénitentiaire ;
 - o Le budget dédié à la communication est ajusté à la hausse notamment pour la Biennale internationale de design graphique qui a par ailleurs bénéficié de partenariats et de mécénat technologique d'imprimeurs et de papetiers permettant de réduire de moitié les coûts des programmes imprimés et des affiches ;
 - o Le budget alloué au développement baisse significativement étant donné la non reconduction du marché pour le développement et la gestion opérationnelle du mécénat à l'issue de la première année, la prospection étant reprise en interne ;
 - o Le budget dédié aux éditions baisse significativement grâce au partenariat noué avec un papetier et un imprimeur qui a permis de réduire drastiquement le coût du catalogue de la Biennale internationale de design graphique ;

- Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une légère diminution :
 - o En milieu d'exercice 2019, les dépenses liées au bâtiment sont réévaluées à la baisse ;
 - o De la même manière, celles liées à l'administration sont réajustées.

Enfin, si les dépenses imprévues liées à la Biennale sont réduites à 0, le temps fort de la manifestation étant passé, celles liées à la programmation hors Biennale sont quant à elle augmentées de manière à pallier d'éventuels refus de mécènes ou absorber un décalage du versement d'une partie de la participation de l'ANDRA de l'exercice 2019 vers l'exercice 2020.

Concernant la Biennale internationale de design graphique, une première évaluation permet d'estimer les dépenses réalisées à un montant de 773 823 euros.

Le document de travail accompagne la lecture de l'annexe en présentant le budget de manière analytique.

Annexe : édition réglementaire de la décision modificative numéro 1 apportée au budget primitif 2019

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 02/07/2019
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le **2 JUL 2019**

ID : 062-130023237-20190701-20190701CA18-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE à la délibération
n° 20190701CA18

Le Signe centre national du graphisme

Numéro SIRET : **13002323700014**

POSTE COMPTABLE : CFP DE NOGENT

M14

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU 01/07/2019

voté par nature

BUDGET : Le Signe centre national du graphisme

ANNEE 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

2 JUL. 2019

ID : 052-130023237-20190701-20190701CA18-DE

2019

Code INSEE

52121

Le Signe centre national du graphisme

Le Signe centre national du graphisme

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCF) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	100,00	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	2,72	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	97,16	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 5 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Le Signe centre national du graphisme - 52 - Le Signe centre national du gra

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

Le Signe centre national du graphisme - 62 - Le Signe centre national du gra

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-59 693,49	-59 693,49
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	-59 693,49	-59 693,49

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	20 498,00	20 498,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	20 498,00	20 498,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	(39 195,49)	(39 195,49)

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL =(1)+(2)+(3)
011	Charges à caractère général	885 195,00	0,00	-26 012,72	-26 012,72	860 182,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	888 000,00	0,00	-44 580,76	-44 580,76	843 419,24
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00	0,00	-4 852,75	-4 852,75	12 147,25
Total des dépenses de gestion courante		1 790 195,00	0,00	-74 446,23	-74 446,23	1 715 748,77
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
022	Dépenses Imprévues (fonctionnement)	31 999,75		14 752,74	14 752,74	46 752,49
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 838 194,75	0,00	-59 693,49	-59 693,49	1 778 501,26
023	Virement à la section d'investissement (5)	22 000,00		0,00	0,00	22 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	52 000,00		0,00	0,00	52 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		74 000,00		0,00	0,00	74 000,00
TOTAL		1 912 194,75	0,00	-59 693,49	-59 693,49	1 852 501,26

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) **0,00****TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** **1 852 501,26****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL =(1)+(2)+(3)
013	Atténuations de charges		0,00	2 065,60	2 065,60	2 065,60
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	46 900,00	0,00	-6 848,00	-6 848,00	40 052,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 302 060,00	0,00	-56 660,00	-56 660,00	1 245 399,00
75	Autres produits de gestion courante	7 100,00	0,00	1 748,91	1 748,91	8 848,91
Total des recettes de gestion courante		1 856 050,00	0,00	-59 693,49	-59 693,49	1 796 356,51
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 856 050,00	0,00	-59 693,49	-59 693,49	1 796 356,51
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 856 050,00	0,00	-59 693,49	-59 693,49	1 796 356,51

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) **56 144,75****TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** **1 852 501,26**

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**
0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de rattachement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 118,00	0,00	-4 670,88	-4 670,88	50 447,12
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 968,03	0,00	1 170,88	1 170,88	32 138,91
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		86 086,03	0,00	0,00	0,00	86 086,03
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		86 086,03	0,00	0,00	0,00	86 086,03
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			20 498,00	20 498,00	20 498,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				20 498,00	20 498,00	20 498,00
TOTAL		86 086,03	0,00	20 498,00	20 498,00	106 584,03

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	108 584,03
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1058)		0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	22 000,00		0,00	0,00	22 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	52 000,00		0,00	0,00	52 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			20 498,00	20 498,00	20 498,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		74 000,00		20 498,00	20 498,00	94 498,00
TOTAL		74 000,00	0,00	20 498,00	20 498,00	94 498,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	12 086,03
---	-----------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	108 584,03
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de réajustement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Le Signe centre national du graphisme - 52 - Le Signe centre national du gra

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**II****BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET****B1****1****- DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	 FONCTIONNEMENT	 Opérations réelles (1)	 Opérations d'ordre (2)	 TOTAL
011	Charges à caractère général	-25 012,72		-25 012,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	-44 580,76		-44 580,76
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	-4 852,75		-4 852,75
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	14 752,74		14 752,74
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	-59 693,49	0,00	-59 693,49

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**-59 693,49**

	 INVESTISSEMENT	 Opérations réelles (1)	 Opérations d'ordre (2)	 TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1658 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (8)	-4 670,88	3 150,00	-1 520,88
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 170,88	17 348,00	18 518,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 3 500,00	0,00	3 500,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	20 498,00	20 498,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**20 498,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Le Signe centre national du graphisme - 52 - Le Signe centre national du gra

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2****- RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 065,60		2 065,60
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-6 848,00		-6 848,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	-56 660,00		-56 660,00
75	Autres produits de gestion courante	1 748,91	0,00	1 748,91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	-59 693,49	0,00	-59 693,49

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-59 693,49
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	20 498,00	20 498,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	20 498,00	20 498,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 498,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Le Signe centre national du graphisme - 62 - Le Signe centre national du gra

III - VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES****III****A1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	885 195,00	-25 012,72	-25 012,72
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	72 000,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain		0,00	0,00
60622	Carburants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60623	Alimentation	500,00	6 766,70	6 766,70
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	-759,20	-759,20
6064	Fournitures administratives	6 000,00	402,15	402,15
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	700,00	1 193,19	1 193,19
6068	Autres matières et fournitures	62 150,00	-1 069,93	-1 069,93
6078	Autres marchandises	24 400,00	-16 876,34	-16 876,34
6132	Locations immobilières	11 000,00	-1 314,70	-1 314,70
6135	Locations mobilières	11 400,00	11 664,21	11 664,21
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	12 800,00	-6 193,46	-6 193,46
61558	Autres biens mobiliers		0,00	0,00
6156	Maintenance	21 700,00	9 151,53	9 151,53
6161	Assurance multirisques	12 000,00	-3 092,54	-3 092,54
6182	Documentation générale et technique		327,00	327,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	-1 728,00	-1 728,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	5 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	258 000,00	-103 268,98	-103 268,98
6228	Divers	25 000,00	74 149,44	74 149,44
6231	Annonces et insertions	38 645,00	-12 018,00	-12 018,00
6232	Fêtes et cérémonies		0,00	0,00
6233	Foires et expositions		0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	85 000,00	-22 258,50	-22 258,50
6238	Divers	1 200,00	4 056,51	4 056,51
6241	Transports de biens	6 950,00	623,83	623,83
6248	Divers		150,00	150,00
6251	Voyages et déplacements	35 300,00	7 523,74	7 523,74
6256	Missions	6 500,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	20 500,00	15 673,92	15 673,92
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	11 500,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	750,00	-500,00	-500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	6 800,00	-683,20	-683,20
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)	36 000,00	-717,88	-717,88
6283	Frais de nettoyage des locaux	33 000,00	-428,40	-428,40
62878	A d'autres organismes		0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	62 800,00	12 914,19	12 914,19
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	100,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	888 000,00	-44 580,76	-44 580,76
6218	Autre personnel extérieur	330 000,00	-34 186,94	-34 186,94
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		260,96	260,96
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations		842,87	842,87
64131	Rémunérations	426 000,00	-54 784,72	-54 784,72
64138	Autres indemnités		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	132 000,00	3 786,99	3 786,99
6453	Cotisations aux caisses de retraite		16 540,08	16 540,08
64731	Versées directement		3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie		200,00	200,00
6478	Autres charges sociales diverses		1 500,00	1 500,00
6486	Autres charges		18 260,00	18 260,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00	-4 852,75	-4 852,75
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels...	7 000,00	-1 853,11	-1 853,11

Le Signe centre national du graphisme - 52 - Le Signe centre national du gra

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	10 000,00	-3 000,00	-3 000,00
65888	Autres		0,36	0,36
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+856)		1 790 195,00	-74 446,23	-74 446,23
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	16 000,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	16 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	31 999,75	14 752,74	14 752,74
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 838 194,75	-59 693,49	-59 693,49
023	Virement à la section d'investissement	22 000,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	52 000,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	52 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		74 000,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		74 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 912 194,75	-59 693,49	-59 693,49

+	
RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-59 693,49

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		2 065,60	2 065,60
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		1 685,60	1 685,60
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance		380,00	380,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	46 900,00	-6 848,00	-6 848,00
70688	Autres prestations de services	21 000,00	-8 748,00	-8 748,00
7078	Autres marchandises	7 900,00	6 700,00	6 700,00
7082	Commissions		0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	18 000,00	-4 800,00	-4 800,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 802 050,00	-58 680,00	-56 680,00
74716	Autres	409 650,00	1 850,00	1 850,00
7472	Régions	360 000,00	0,00	0,00
7473	Départements	42 000,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	750 000,00	0,00	0,00
74758	Autres groupements		0,00	0,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	50 000,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	190 500,00	-58 510,00	-58 510,00
75	Autres produits de gestion courante	7 100,00	1 748,91	1 748,91
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	2 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	5 000,00	1 748,00	1 748,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	100,00	0,91	0,91
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 856 050,00	-59 693,49	-59 693,49
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 856 050,00	-59 693,49	-59 693,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 856 050,00	-59 693,49	-59 693,49

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-59 693,49

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Le Signe centre national du graphisme - 52 - Le Signe centre national du gra

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES****B1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	55 118,00	-4 670,88	-4 670,88
2031	Frais d'études	23 000,00	-8 935,68	-8 935,68
2051	Concessions et droits similaires	32 118,00	4 264,80	4 264,80
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	30 988,03	1 170,88	1 170,88
2188	Autres collections et oeuvres d'art	3 500,00	-3 500,00	-3 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 500,00	-109,96	-109,96
2184	Mobilier		8 462,59	8 462,59
2188	Autres immobilisations corporelles	22 968,03	-3 661,75	-3 661,75
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		3 500,00	3 500,00
2268	Autres collections et oeuvres d'art		3 500,00	3 500,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		66 086,03	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		66 086,03	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		20 498,00	20 498,00
2051	Concessions et droits similaires		3 150,00	3 150,00
2188	Autres immobilisations corporelles		17 348,00	17 348,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			20 498,00	20 498,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		66 086,03	20 498,00	20 498,00

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 498,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Le Signe centre national du graphisme - 62 - Le Signe centre national du gra

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES****B2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 130)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	22 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	52 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	5 801,00	0,00	0,00
281783	Matériel de bureau et matériel informatique		0,00	0,00
281784	Mobilier		0,00	0,00
281788	Autres imms corporelles reçues au titre d'une mise à dispo		0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 910,75	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	5 071,25	0,00	0,00
28256	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	211,00	0,00	0,00
28283	Matériel de bureau et matériel informatique	32 402,00	0,00	0,00
28284	Mobilier	2 762,00	0,00	0,00
28288	Autres immobilisations corporelles reçues en affectation	2 042,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		74 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)		20 498,00	20 498,00
2031	Frais d'études		20 498,00	20 498,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		74 000,00	20 498,00	20 498,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		74 000,00	20 498,00	20 498,00

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 498,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IVA 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, OI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).